SIVOS DE L'UNIONGRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE
Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
□ 02 35 20 42 52 □ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 07 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, Le 07 février à 20h40, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des Procès-Verbal du 06 décembre 2023**
- **Communications**
- **Délibérations**
  - Annule et remplace le délibération 2020/15 pour la nomination des délégués représentant le syndicat au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités
  - Ouverture de crédit budgétaire
  - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent		x
BLONDEL Grégory		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
BOUTEILLER Bruno	x		THIEULENT Eric		x
DELORY Dorothée		x	VASSE Sylvain	x	
DENIS Frédéric		x	ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
HAUCHECORNE Céline		x	LALISSE Tony		x
HUON-DEMARE Valérie	x		BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs :
M Frédéric DENIS donne son pouvoir à M Bruno BOUTEILLER
Mme Dorothée DELORY donne son pourvoir à Mme Brigitte ESTRIER
Mme Céline HAUCHECORNE donne son pourvoir à Mme Marie-Laure ZEGGAI

Secrétaire de séance **:** M Bruno Bouteiller a été nommé secrétaire de séance.

- ***OUVERTURE :***

Le quorum étant respecté, nous pouvons commencer. Je vous remercie de votre présence pour cette première réunion de l'année 2024 au cours de laquelle je vous soumettrai 3 délibérations après vous avoir fait part de quelques points d'actualité. Tout d'abord passons à l'approbation du procès verbal de notre séance du 6 décembre 2023. Nous sommes 10 votants.

- **APPROBATION PV :**

PV du 06 décembre 2023 Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 10	**Brigitte Estrier** : je vous propose de procéder à l'approbation du procès -verbal de notre réunion du 06 décembre 2023. Avez-vous des remarques ou des questions ? Non Je le soumets au vote : y-a-t-il des voies contre ? non Des abstentions ? non Le PV est approuvé à l'unanimité.

➢ COMMUNICATIONS

Thème	Commentaires
Repas de Noël de la cantine	**Brigitte Estrier :** Comme prévu, le repas de Noël de la cantine a eu lieu dans la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville, encore merci à la commune de Saint Gilles de la Neuville pour le prêt de la salle décorée d'un magnifique sapin et à tous ceux qui ont donné de leur temps pour la mise en place et pour l'encadrement de l'évènement : étaient présents Mme HUON DEMARE, Mme MARIE, Mme BUREL, M BLONDEL, M LALISSE, M THIEULENT et moi-même pour les élus et aussi les enseignants M HELOUIN, Mme DELLIER et Mr VASSE, les agents du SIVOS, Mme DUMONT, Mme TOUZAN, Mme THIEULEN et Mme LEBAILLIF et une bénévole, Mme BOUTEILLER. Je n'oublie pas Mme Sylvaine, agent communal de Saint gilles de la Neuville, qui est venue pour aider au rangement. Je remercie chacun d'eux. Lors de ce repas, tels que nous l'avions décidé, des coffrets NUXE ont été remis aux agents du SIVOS et une boîte de chocolats aux enseignants de chaque école. Je n'ai eu que des échos positifs de ce moment.
Intempérie : mise en place de la cantine sur GRAIMBOUVILLE le 18 et 19 janvier 2024	**Brigitte Estrier :** autre moment particulier de la cantine les 18 et 19 janvier en raison de la neige qui a immobilisé les cars scolaires empêchant les élèves de Graimbouville de se rendre à la cantine de Saint Gilles de la Neuville. Après m'être renseignée sur les conditions de livraison et de présence des agents, et malgré les incertitudes sur ces deux éléments, j'ai décidé d'assurer une restauration scolaire dans la salle polyvalente de Graimbouville sur ces deux jours afin de ne pas pénaliser les enfants ni les parents Cela a demandé une organisation et une adaptabilité importante de tous les agents. La veille j'ai établi un menu de substitution avec des denrées ayant des longues dates de conservation et suis allée acheter les produits. Comme nous n'en avons pas eu besoin car API avait pu livrer à Saint Gilles ; nous avons donc en réserve un stock tampon de 35 repas environ. Le jour même, je suis allée chercher les repas et quelques matériels à la cantine de Saint Gilles de la Neuville, puis j'ai mis en place les tables et chaises avec l'aide de M Patrick Blondel (agent technique de Graimbouville), installé des couverts, préparé le repas. Avec Mme Dominique Thieulen et Mme Fanny Lebaillif nous avons accueilli 13 enfants le 18 janvier et 28 enfants le 19 janvier 2024. Mme Céline Roméo, secrétaire de la mairie de Graimbouville, a été la bienvenue. J'ai assuré le nettoyage de la vaisselle et des locaux, Mme Fanny Lebaillif m'a rejointe pour le rangement du matériel et des chaises. Les enfants nous ont dit avoir apprécié cette cantine de substitution mais ceci ne peut qu'être de courte durée et peu fréquent car dépendant de ma disponibilité ou de celle d'un autre élu. Merci à Mme Céline Hauchecorne d'avoir proposé spontanément son aide. Sur Saint-Gilles, le service a été assuré par les 3 agents cantine qui se sont organisés pour effectuer le service et également la surveillance après le repas. Je remercie Mme Marie qui a fait un point avec eux chaque jour et a proposé son aide. Il y a eu 21 enfants le 18 janvier et 32 le lendemain. **Valérie Huon-Demare :** quand même. Mais c'est un cas d'urgence, nous étions obligés de scinder en 2 lieux, c'est ce qu'il fallait faire **Brigitte Estrier :** ou supprimer le service, comme d'autres communes ont fait **Valérie Huon-Demare :** ou supprimer le service effectivement **Cindy Marie :** nous avons d'ailleurs eu un compliment, il y a une maman qui m'a dit que ça avait été bien organisé et que la communication avait été bien faite. Prenons le point positif… **Brigitte Estrier :** Sur le plan de la communication aux parents, des messages d'information ont été mis dès le mercredi soir et les matins également sur les sites internet et compte Facebook des communes : merci à M Laurent Lemaire et à Mme Laure Vendrand pour leur réactivité. Les écoles ont également relayé l'information.

	Je pense qu'il est important de saluer la présence de tous les agents et la grande adaptabilité de chacun en espérant qu'il n'y aura pas d'autres évènements de cet ordre **Sylvain Vasse :** ça a très bien fonctionné parce qu'il y a eu une très grande implication des élus et je remercie les personnes qui s'en sont occupées mais je tiens à souligner que nous ne sommes pas obligés de le faire. Cela a été fait et tant mieux mais attention, nous ne sommes pas les larbins de l'Etat ; nous ne sommes pas là pour que cela se passe bien mais il faut aussi que les gens le comprennent. Nous ne pouvons pas pallier toutes les difficultés ; les usagers s'en moquent un peu de l'implication des élus mais je tenais à rappeler que ça s'est fait car il y a eu l'implication des élus, l'implication de la présidente et de toutes les personnes qui ont préparé et participé de près ou de loin à cette organisation. Ça s'est bien passé mais… **Brigitte Estrier :** on ne pourrait pas faire ça souvent… **Sylvain Vasse :** effectivement mais on aurait pu ne rien faire du tout, c'est ce qui s'est passé dans plusieurs écoles. A l'heure où les élus se font violenter pour une histoire de voiture mal garée, je le redis, nous ne sommes pas les larbins de l'État pour pallier les manques et se prendre un coup de poing en prime. Nous ne sommes pas là pour prendre des coups… Je vous félicite pour tout ce qui a été fait, pour votre implication sans faille mais je vous le dis souvent, Madame la Présidente, vous ne pouvez pas pallier tous les dysfonctionnements des autres services. **Brigitte Estrier :** oui, c'est pour cela que je précise que ce ne pourrait pas être systématique **Valérie Huon-Demare :** c'est important que vous le disiez **Bruno Bouteiller :** mais la neige, personne ne pouvait le prévoir. **Sylvain Vasse :** effectivement, personne ne pouvait le prévoir, ça s'est organisé dans l'urgence comme nous savons le faire dans les communes **Bruno Bouteiller :** ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas une défaillance de l'État. **Sylvain Vasse :** non ce n'est pas une défaillance de l'État, mais il y a des gens qui ne sont pas allés travailler et nous nous devrions pallier…Est-ce que tous les parents des enfants présents étaient au travail… ? C'est dans ce sens là que je le dis. Quand on lit l'article concernant l'adjoint de Beaurepaire qui s'est fait taper dessus pour une histoire de voiture mal garée, j'insiste, nous ne pouvons pas nous faire frapper lorsque nous faisons notre travail et non plus nous faire agresser parce que nous ne mettons pas en place la cantine…il faut trouver le juste milieu. D'autant qu'en mettant en place ce service de substitution, la Présidente engage sa responsabilité et en cas de problème ce n'est pas sans conséquence. **Brigitte Estrier :** c'est vrai, je vous remercie pour ces éléments.
Absences agents depuis le 22 janvier	**Brigitte Estrier :** nous sommes confrontés à l'absence d'une ATSEM et les conséquences sont principalement sur l'école mais également sur la cantine. Depuis le 22 janvier, les enseignants se sont réorganisés. L'absence se prolongeant jusqu'au 17 février, un remplacement partiel a été mis en place le matin depuis le 2 février. Du coté de la cantine, Mme Marie et moi-même avons apporté notre aide sur une semaine puis, vu la prolongation de l'absence, j'ai revu l'organisation pour le service et la surveillance et ai sollicité un agent en heures complémentaire pour assurer l'accompagnement dans le car au retour de la cantine. La situation s'est encore compliquée cette semaine avec une nouvelle absence sur le poste de cantinière pour une semaine : nous avons mis en place l'organisation de substitution avec des heures complémentaires et le recrutement ponctuel d'un surveillant cantine. Tout ceci demande aux agents un effort d'adaptation et un travail en effectif minimum permettant d'assurer la sécurité pour lequel ils répondent toujours positivement : je leur en suis reconnaissante.
Visite de la cuisine API	**Brigitte Estrier :** avec Mme MARIE nous avions relancé l'idée de visiter la production API, ce à quoi vous aviez répondu positivement ainsi que les agents. Nous attendions des dates, les voici : - Pour les agents, ce sera le mercredi 21 février avec moi - Pour les élus la date est le jeudi 14 mars le matin avec Mme Marie. Qui est intéressé et disponible ? Le groupe peut être de 6 à 7 personnes. o M HUON DEMARE o M HAUCHECORNE o M BOUTEILLER o M BUREL ? à confirmer

<table>
<tr><td></td><td>o M VASSE ? à confirmer
Nous reviendrons vers vous pour les modalités pratiques</td></tr>
<tr><td>Prélèvements bactériologiques AgroQual</td><td>Brigitte Estrier : nous avions décidé l'an dernier de procéder à des contrôles bactériologiques dans le cadre d'une démarche qualité. 5 prélèvements pas an sont prévu au contrat et ont été fait sur plusieurs supports : tous les résultats sont revenus conformes. Ces résultats objectivent la qualité du travail des agents.
J'ai l'intention de renouveler le contrat pour 2024 selon les mêmes conditions : nombre de prélèvements et au tarif de 513,50€ pour l'année (même tarif qu'en 2023 grâce au groupement de commande piloté par M Matthieu Rose que l'on peut remercier).</td></tr>
<tr><td>Les bambins
Présidente :
Mme HUBEAU
Trésorière :
Mme L'HERMITTE
Secrétaire :
Mme LECOMTE</td><td>Brigitte Estrier : Le 27 janvier 2024, J'ai rencontré la Présidente et la secrétaire des Bambins, Mmes Hubeau et Lecomte, afin de faire un point sur le financement de l'association et les modalités de fonctionnement.
Malgré les aménagements pris et la plus grande fréquentation ils ne sont pas à l'équilibre financier et ont l'intention de formuler une demande de subvention à hauteur de 3000€. Pour information, leur budget prévisionnel de fonctionnement s'élève à 15853€. La subvention représenterait donc 19% de leur budget.
Je leur ai réaffirmé notre soutien et que leur demande serait examinée par la commission finances avant d'être présentée au Conseil pour délibération sous réserve qu'ils nous fassent une demande
motivée écrite avant le 20 mars 2024 accompagnée du compte de résultat 2023, du budget prévisionnel 2024 et de l'avoir au 1 septembre 2023.
Si une subvention est votée, j'ai déjà informé Mme Hubeau qu'elle serait versée en 2 temps et conditionnée aux résultats.</td></tr>
<tr><td>Bilan MAINTENANCE MTCA</td><td>Brigitte Estrier : nous avons abordé ce sujet au dernier conseil et je passe la parole à Mme Cindy Marie pour le bilan de la visite.
Cindy Marie : la visite de maintenance a été faite le mercredi 24 janvier : il n'y a eu besoin que d'un nettoyage sans changement de matériels. Nous avons ensuite reçu un rapport permettant de connaitre les durées d'utilisation des lampes.
SIVOS de l'union
AUDIT DES SALLES AU 24/01/2024
MTCA MOYENS & TECHNIQUES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
<table>
<tr><th>NOM DE SALLE</th><th>MARQUE</th><th>REFERENCE</th><th>N° DE SERIE</th><th>NOMBRE D'HEURE DE LAMPE</th><th>DIAGNOSTIC</th><th>PRECONISATIONS</th></tr>
<tr><td>SALLE BLEU</td><td>EPSON</td><td>EB-695WI</td><td>X29G0X03410</td><td>1162 Heures</td><td>filtre nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr>
<tr><td>SALLE VERTE</td><td>EPSON</td><td>EB-695WI</td><td>X29G0X03736</td><td>44 Heures</td><td>filtre nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr>
<tr><td>SALLE JAUNE</td><td>EPSON</td><td>EB-685WI</td><td>X2951301113</td><td>1612 Heures</td><td>filtre nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr>
<tr><td>SALLE BLANCHE</td><td>EPSON</td><td>EB-685WI</td><td>X2951301115</td><td>3070 Heures</td><td>filtre nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr>
<tr><td>SALLE CIEL</td><td>EPSON</td><td>EB-685WI</td><td>X2951301147</td><td>1048 Heures</td><td>filtre nettoyé</td><td>R.A.S</td></tr>
</table>
On peut remarquer que la salle verte n'a que 44h de fonctionnement : cela correspond à la classe des CP qui a fait l'objet d'un changement de matériel en fin d'année.
3 classes ont une utilisation entre 1000 et 1500 heures (PS/MS, CE2/CM1 et CM1/CM2)
La classe des CE1 a une consommation double (3070h) témoignant d'une forte utilisation.
La prochaine maintenance interviendra dans 1 an. Je n'étais pas au courant qu'il fallait signer un bordereau ; le technicien a accepté que je le renvoie le lendemain.
Brigitte Estrier : la mise en service s'est faite en septembre 2021, nous sommes à un peu plus de 2 ans de fonctionnement ce qui donne une moyenne basse d'utilisation à 3h par jour et une moyenne haute à presque 9h par jour.
Cindy Marie : c'est toujours allumé même lorsque les enfants ne sont pas présents par exemple lorsqu'ils vont faire du sport. Ça consomme pour rien et c'est dommage pour la durée de vie de la lampe. Je l'ai fait remarquer et ça devrait changer.
Sylvain Vasse : même remarque pour les lumières</td></tr>
<tr><td>Du coté de l'école</td><td>Brigitte Estrier : j'ai rencontré les enseignants de l'école de Graimbouville afin de faire un point sur l'organisation du travail des ATSEM et l'articulation avec la cantine.
Les conclusions sont
- Passage aux toilettes des PS et MS à l'école avant de prendre le car le midi : une petite mesure qui va bien soulager l'organisation sur la cantine</td></tr>
</table>

	- Ajustement des horaires de certains ateliers afin d'identifier des temps dédiés à la logistique. Ce point a été abordé car au fil du temps les tâches logistiques (remplissage papier toilette, essuie-mains, savon) ont été « sacrifiées » au profit d'actions directes avec les enfants ce qui désorganise le quotidien. Je dois faire le point avec les ATSEM pour mettre à jour la planification des tâches. Nous avons également évoqué les horaires en 4j ou 4j1/2 : l'EN interroge le SIVOS chaque année sur ce choix et demande l'avis du Conseil d'école : ce sera à l'ordre du jour du prochain. Mais d'ores et déjà, les enseignants souhaitent conserver le rythme en 4 jours. Pour information il y a une sortie scolaire demain après midi dans une ferme de Bréauté dans le cadre du partenariat avec un étudiant en BTS Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole à Amiens accueilli dans notre école pour son stage.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	**Commentaires**
Annule et remplace la délibération 2020/15 pour la nomination des délégués représentant le syndicat au sein de l'association pour le développement numérique des collectivités ADICO **Reportée**	**Brigitte Estrier :** dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données) nous avons l'obligation d'avoir un DPO (Datat Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données), son rôle est de coordonner les actions de mise en conformité de la protection des données. Il doit aussi réunir les éléments de preuve de cette conformité réalisant ainsi une gestion documentaire adaptée. Notre DPO est l'association ADICO (l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités). De ce fait nous devons nommer un délégué titulaire et un suppléant représentant le syndicat au sein de ADICO. C'était Mr Thibaut Langlois qui tenait le rôle de délégué titulaire mais comme il a quitté le SIVOS il nous faut en désigner un nouveau et Laurent Lemaire est le suppléant : y-a-t-il des volontaires ? Avez-vous des questions ? **Cindy Marie :** est-ce que M Laurent Lemaire ne voudrait pas passer titulaire ? **Brigitte Estrier :** non je ne pense pas. Lors de la première décision, il ne souhaitait pas être titulaire et je lui en ai parlé, il reste sur cette position. .../... **Ghislaine Burel :** Ça consiste en quoi ? **Brigitte Estrier :** Le rôle du représentant n'est pas de faire le travail mais d'être l'interlocuteur pour ADICO : le solliciter, donner les éléments... il y a un kit pour aider, ADICO a déjà fait le diagnostic. **Bruno Bouteiller :** est-ce qu'il y a urgence à décider ce soir car nous ne sommes que sept. **Brigitte Estrier :** en fait nous aurions du délibérer il y a un an... **Valérie Huon-Demare :** donc il n'y a plus d'urgence **Sylvain Vasse :** sachant que le diagnostic initial était plutôt bon **Brigitte Estrier :** Personne ? non. Aujourd'hui nous avons ADICO comme DPO mais ce n'estpas une obligation. On pourrait le faire en interne mais il faut savoir que les membres de l'assemblée délibérante, donc nous, ne peuvent assurer ce rôle. Il faudrait alors prendre un agent ce qui rajouterait du temps. Je pense qu'il faut garder ADICO tant que nous n'avons pas finalisé ce dossier. Je propose que nous remettions cette délibération au prochain conseil avec plus d'éléments sur la mission. Peut-être serait-il judicieux de solliciter quelqu'un en amont. Cela vous convient ? **Tous :** oui.
2024.01 : Ouverture de crédit budgétaire	**Brigitte Estrier :** nous devons prendre une délibération m'autorisant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ceci afin de pouvoir fonctionner jusqu'au vote du budget. Sur le budget d'investissement, nous n'avons aucun « Reste à réaliser » car nous n'avons engagé aucune commande or nous avons besoin de remplacer la machine à laver de l'école et ça ne peut pas attendre le mois d'avril. Il nous faut donc ouvrir un crédit budgétaire Ceci est possible selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, je cite : ***« Article L 1612-1** Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique,.../... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider*

Votants : 10 **Contre :** 0 **Abst :** 0 **Pour : 10**	*et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* *L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.* *Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.* *Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »* Au SIVOS, 2 lignes budgétaires sont concernées : **Opération n°11 Achat de mobilier et matériel scolaire** Inscrit au budget 2023 : 7 049.05 € moins les Restes à réaliser de l'année précédente : 500 euros Soit crédits 2023 votés à l'opération 11 hors RAR : 6 049.05 € 6549.05-0/4= **1637.26 euros affectés** **Opération n°12 Aménagement cantine** **Article 2188 Autres immobilisations corporelles** Inscrit au budget 2023 : 4 000 euros moins les Reste à réaliser : 3 000 euros Soit crédits 2023 votés à l'opération 12 hors RAR : 1 000,00 € 4000-3000 =1000/4= **250 euros affectés** En résumé, je vous propose d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2024 : **- la somme de 1637.26 euros au compte 2188, autres immobilisations corporelles à l'opération 11** **- la somme de 250 euros au compte 2188, autres immobilisations corporelles à l'opération 12** Avez-vous des questions ? non Je passe au vote ? Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Donc 10 voix Pour : la délibération est adoptée a l'unanimité
2024.02 : délibération relative à l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	**Brigitte Estrier :** lors de notre précédent conseil nous avons arbitré les modalités de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat afin que je puisse présenter le dossier au Comité Social Territorial du Centre de gestion du 29 janvier 2024 pour avis. Nous avons reçu un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités et du collège des représentants des personnels. Aujourd'hui nous pouvons prendre une délibération pour la mise en application de ces décisions. Je vous la lis : *Vu le code général des collectivités territoriales,* *Vu le code général de la fonction publique,* *Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale* *Vu l'avis du comité social territorial en date du 21 décembre 2023.* *Madame la Présidente expose à au Comité syndical que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.* *La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute) ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.* *Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.*

Votants : 10 Contre : 0 Abst : 0 Pour : **10**	<table><tr><td>*Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023*</td><td>*Montant de la prime de pouvoir d'achat*</td></tr><tr><td>*Inférieure ou égale à 23 700 €*</td><td>*350 euros*</td></tr></table> *Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023* *Cas particuliers :* *1 Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.* *2 Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.* *3 Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues au 1 pour correspondre à une année pleine.* *Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.* *La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de mars 2024.* *Elle n'est pas reconductible.* *L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.* *Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget* Avez-vous des questions ? non Je passe au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Donc 10 voix Pour : la délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :
Aucune

La séance est levée à 21h30

- ***signatures***

Présidente Brigitte ESTRIER	Secrétaire Bruno BOUTEILLER
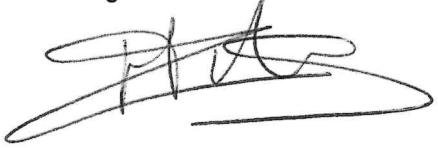	

SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
□ 02 35 20 42 52 □ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le 05 mars à 20h35, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 04 décembre 2024
- Communications
- Délibérations
  - 2025-01 : CFU 2024
  - 2025-02 : Modification des repas de la cantine
  - 2025-03 : Ouverture de crédit budgétaire
  - 2025-04 : Fiscalisation des participations communales 2025
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony	x	
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs :
Monsieur Frédéric DENIS donne pouvoir à Monsieur Bruno BOUTEILLER
Madame Dorothée DELORY donne pouvoir à Madame Brigitte ESTRIER

➢ ***OUVERTURE :***

Bonjour à chacun, je vous remercie de votre présence pour notre première réunion de l'année 2025. Le quorum étant atteint, je déclare ouverte la séance à 20h35.

***Secrétaire de séance* : Madame Cindy Marie a été nommée secrétaire de séance.** Nous la remercions.

➢ **APPROBATION PV :**

PV du 04 décembre 2024	**Brigitte Estrier :** Avez-vous des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ?

	Non Le PV du 04 décembre 2024 est donc adopté.

➢ COMMUNICATIONS

Inscriptions scolaires	**Brigitte Estrier :** 2 nouveaux élèves ont intégré le RPI en février 2025 : 1CE1 et 1PS Les effectifs actuels sont donc de 55 élèves à Henri BOULLEN et 66 élèves à l'Envolée : total de 121 sur le RPI Concernant la rentrée 2025/2026, compte tenu des enjeux de la répartition des élèves entre les deux écoles nous avons avancé la période d'inscriptions. A ce jour sont inscrits : • 10 PS (dont 1 en cours) et 1 MS • Domiciliation : 2 à Graimbouville et 9 à St gilles de la Neuville Les effectifs prévisionnels 2025/2026 sont à ce jour : • 10 PS • 16 MS • 10 GS • 19 CP → 55 H Boullen → 36 H Boullen • 11 CE1 • 13 CE2 • 13 CM1 • 14 CM2 → 51 L'envolée → 70 L'envolée → 106 sur le RPI **Selon localisation de CP** Potentiellement, 4 ou 5 élèves supplémentaires pourraient encore s'inscrire… **Cindy Marie :** j'ai connaissance d'une famille avec 3 enfants qui vient d'arriver à Saint-Gilles mais les parents ne savent pas encore s'ils vont basculer les enfants dans nos écoles à la rentrée prochaine ; il s'agit d'1 PS, 1 CP et 1 CM2. Ils réfléchissent, ce n'est pas sûr. **Céline Hauchecorne :** vous lui avez donné tous les atouts de nos écoles ? **Cindy Marie :** bien sûr mais cela voudrait dire d'enlever les enfants d'une école dans laquelle ils sont bien intégrés... A suivre. **Brigitte Estrier :** les directeurs sont dans l'attente de la demande de remontée des effectifs de l'inspecteur.
Réunion le 10 février 2025 des élus de l'ex Caux-Estuaire concernant la carte scolaire	**Brigitte Estrier :** L'idée de réunir les élus en charge des écoles du périmètre de l'ancienne CU Caux Estuaire est née de nos échanges à propos des messages délivrés par M Van Rykstal, inspecteur de l'EN, lors de ses visites dans les différentes écoles et communes de notre secteur. Je n'ai pu y assister mais le SIVOS était représenté par Mme Marie, vice présidente à qui je laisse la parole pour nous en faire une petite synthèse. **Cindy Marie :** étaient présents les maires et les élus en charge du scolaire, les thèmes abordés ont été l'éducation, le PLUI, les constructions d'habitations, l'assainissement. Un point particulier a été fait sur le scolaire. Le constat a été fait que le discours de l'inspecteur n'était pas toujours le même selon qu'il rencontrait les maires ou les enseignants d'où l'importance d'une bonne communication entre nous. Aux enseignants, il a insisté sur la baisse de la démographie et leur a fait un peu peur avec les fermetures de classes, il défend le regroupement des écoles dans des plus grosses structures ou des RPI. Ils ne veulent plus de petites écoles ni de classes uniques pour faciliter le travail des maître E, limiter ses déplacements. Il devait encore rencontrer des maires, mais je n'ai pas eu de retour. Voilà l'essentiel. **Céline Hauchecorne :** mais il y a des échéances pour tout cela ? **Cindy Marie :** non pas vraiment. Il en parle mais sans date précise. J'ai pris la parole pour donner l'exemple du SIVOS, quand nous l'avons rencontré il nous a dit qu'il voulait que l'on se réunisse avec Gommerville en disant que Gommerville voulait rejoindre le RPI. En fait ce n'est pas vraiment l'intention du maire de Gommerville qui souhaiterait plutôt faire une convention avec une commune pour y basculer des enfants ou faire des échanges sans faire de RPI. **Céline Hauchecorne :** ils veulent construire une nouvelle école là-bas ? **Sylvain Vasse :** oui ils voudraient… **Cindy Marie :** oui mais le budget n'est pas… L'objet de la réunion était surtout de partager l'information afin de savoir ce qui se disait dans les autres communes.

<table>
<tr><td></td><td>
Brigitte Estrier : comme je ne pouvais être présente, j'avais envoyé un mail en amont de cette réunion qui disait que nous n'étions pas opposés à une réflexion, qu'il ne me semblait pas opportun d'élargir le RPI mais qu'il fallait peut être avoir une attitude conjoncturelle car les flux de population sont très rapides et imprévisibles ; avoir recours à un conventionnement permettrait d'absorber ces fluctuations sans modifier les structures… bref je voulais annoncer une positon d'ouverture.
Dans la même veine, juste avant cette réunion, le 6 février, c'était tenue une réunion de l'Observatoire départemental des dynamiques scolaires rurales, instance pilotée par l'académie de Normandie. Denis Merville, Président le Association Des Maires de Seine Maritime en fait partie et nous a transmis le CR après le 10 février ; 2 écoles limitrophes de nos communes y sont citées sans conclusion précise à savoir :
<table>
<tr><td colspan="5">CU Le Havre Seine-Métropole</td></tr>
<tr><td>7</td><td>MONTIVILLIERS</td><td>Angerville l'Orcher</td><td>Offre d'accueil d'autres élèves</td><td>Encourager à poursuivre la réflexion</td></tr>
<tr><td>8</td><td>LE HAVRE SUD</td><td>Gommerville</td><td>Pas de projet précis</td><td>Encourager à poursuivre la réflexion</td></tr>
</table>
Cette question est à suivre…
Cindy Marie : c'est comme il y a quelques années où il y avait eu le projet de rapprocher tous les CM2 près du collège pour faire tout le cycle 3 à Saint Romain : ça ne s'est jamais fait…
Sylvain Vasse : comme l'idée des réseaux d'écoles il y a 15 ans
Eric Thieulent : oui ça nous avait été présenté comme devant être fait et ça n'a jamais vu le jour.
Sylvain Vasse : c'est toujours la même démarche. En fait il fait son job mais nous, nous allons faire le notre.
Brigitte Estrier : Madame Marie, avez-vous autre chose à ajouter
Cindy Marie : juste que Monsieur Denis Merville a parlé d'une convention portée par l'ADM qui comporterait un délai de 3 ans en cas de risque de fermeture de classe pour tenir compte des flux de population… mais je n'ai rien vu passer en Mairie… je suis septique… Quand une fermeture de classe est annoncée, l'Éducation Nationale n'attend pas 3 ans…
Brigitte Estrier : nous allons rester attentifs à ce sujet.
</td></tr>
<tr><td>Cantine</td><td>
Brigitte Estrier : je vous ai déjà parlé des effectifs cantine importants cette année en particulier sur le premier service. Les épidémies hivernales nous ont quelque peu aidés en début d'année mais le printemps arrive… Sur mars nous dépassons les 40 enfants au premier service tous les jours avec des pics à 48.
Je vois s'il est encore possible d'optimiser l'organisation : la piste serait d'être 3 au service des petits et 2 au service des grands plutôt que l'inverse comme aujourd'hui.
Selon la décision qui sera prise concernant les CP, il faudra revisiter l'organisation de l'année prochaine.
</td></tr>
<tr><td>Formation agent</td><td>
Brigitte Estrier Deux agents (cantinière) sont en formation ce jour sur le thème « accueil et accompagnement des enfants sur le temps du repas » organisée par API
Ce temps de travail sera rémunéré car il n'y a pas de possibilité de récupération.
</td></tr>
<tr><td>Entretien ADICO</td><td>
Brigitte Estrier : Afin de contrôler et mettre à jour les dossiers concernant la protection des données personnelles, je rencontrerai un représentant ADICO, le 28 mars 2025.
J'aimerai, lors de la prochaine réunion, mettre à l'ordre du jour une délibération, pour nommer un correspondant titulaire et un suppléant pour représenter le SIVOS de l'Union auprès du DPO d'ADICO : qui serait volontaire ?
Je vous laisse réfléchir, n'hésitez pas à revenir vers moi pour plus de précisions.
</td></tr>
<tr><td>Webinaire cosoluce cybersécurité</td><td>
Brigitte Estrier : J'ai suivi un webinaire Cosoluce sur la cybersécurité le 27 février 2025 centré sur la sécurisation de nos données et leur sauvegarde.
Cosoluce propose une solution d'hébergement des données chez eux (démarche commerciale nommée COLORIA). Au-delà de l'aspect sécuritaire, cette solution permet d'avoir accès et de travailler de n'importe quel poste (plusieurs secrétaires, télétravail…), de ne pas avoir besoin de grosses capacités de stockage sur nos PC ni du dispositif de sauvegarde externe actuel.
Pour l'heure, je ne pense pas que cette solution soit utile pour le SIVOS d'autant qu'elle ne concerne que les données Cosoluce et pas tous les documents que nous avons sur notre PC.
</td></tr>
</table>

Modification des statuts du SIVOS	**Brigitte Estrier** : Nous avons reçu l'arrêté préfectoral daté du 21 février 2025 qui entérine les nouveaux statuts du SIVOS DE L'UNION selon les délibérations des communes de Graimbouville, de Saint Gilles de la Neuville et du SIVOS DE L'UNION
Point budget Commission finances	**Brigitte Estrier** : la commission finance s'est réunie le 26 février 2025. Elle a examiné les comptes 2024 et réalisé une proposition de budget prévisionnel pour 2025 qui vous sera présentée au prochain conseil syndical, le 2 avril. Néanmoins je vous livre quelques constats globaux : • 2024 : budget réalisé à 98% • 2024 : des difficultés de fond de roulement que l'on a résolu en réaffectant la part non versée de la somme que nous avions budgété pour la subvention « des bambins ». En 2025, le premier trimestre est tendu malgré l'avance des participations des communes car il y a des dépenses annuelles qui interviennent en début d'année. • Sources des recettes : la part des recettes SIVOS est en progression • Niveau de capacité d'investissement critique : nous avons eu jusque 25000€ en 2020 ce qui a permis de réaliser le projet École numérique mais depuis nous n'avons pas versé de nouvelles sommes à l'investissement. Ceci constitue un risque en particulier pour le fonctionnement de la cantine si un des matériels venait à tomber en panne comme le four par exemple. • Une diminution chaque année de l'excédent (+ de 20% du budget en 2019 et moins de 10% aujourd'hui. Voici quelques schémas qui illustrent ces éléments : 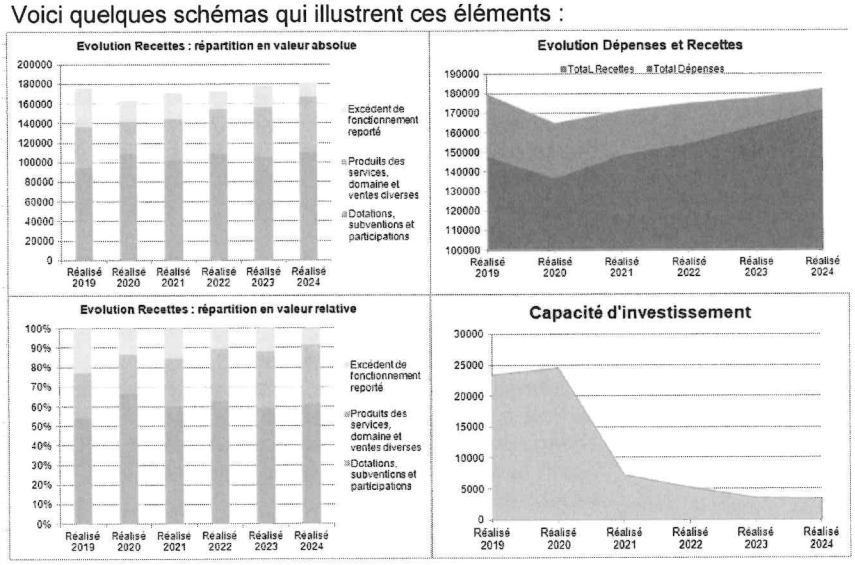 Ces résultats sont conformes à la stratégie mise en place laquelle, je pense, a atteint ses limites. Il s'agit de constats généraux qu'il me paraissait important de vous communiquer avant la présentation de notre prochain budget lors de la réunion du 2 avril. Mesdames et messieurs de la Commission Finances : souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Non, alors je poursuis. Lors de cette réunion nous avons également arrêté les clés de répartition des charges actuellement payées par les communes et devant être transférées dans le budget du SIVOS conformément à la demande de la Préfecture. Ces charges s'élèvent pour 2024 à : ✓ Graimbouville : 7 486.63€ pour le fonctionnement école, le secrétariat et la garderie ✓ Saint Gilles : 9 742.69€ pour la restauration scolaire Ces sommes intégreront le budget prévisionnel 2025 du SIVOS et par voie de conséquence augmenteront le calcul du montant de la participation des communes mais feront l'objet d'un remboursement aux communes par le SIVOS. Est-ce suffisamment clair ? Avez-vous besoin de plus de précisions ? …/… Nous reparlerons plus précisément de ces points lors du prochain conseil.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	Commentaires
2025.01 : CFU 2024 Votants : 10 Contre : Abst : Pour *10*	**Brigitte Estrier :** Je vais vous présenter le Compte Financier Unique 2024 qui traduit tout ce que nous avons fait sur cette année en termes de recettes et de dépenses. Je rappelle que le CFU est un document partagé avec la trésorerie en temps réel, qu'il se substitue aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion, que nous avons choisi de le mettre en place dans le cadre d'une expérimentation avant sa généralisation et qu'il est entièrement dématérialisé et qu'il fait l'objet de contrôles automatisés. Vous avez reçu les documents en amont de la réunion, je vous en fais la synthèse et répondrai à vos questions s'il y en a. Puis je cèderai la présidence de cette réunion à Bruno Bouteiller, doyen de notre assistance qui soumettra le CFU à votre vote. Le CFU complet est à votre disposition.

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	**56 686,00**	**55 363,69**	**1 322,31**	**98**
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	44 150,00	45 898,56	-1 748,56	104
61 - SERVICES EXTERIEURS	9 000,00	6 888,86	2 111,14	77
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 736,00	1 921,07	814,93	70
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	800,00	655,20	144,80	82
012 - Charges de personnel et frais assimilé	**109 350,00**	**105 930,68**	**3 419,32**	**97**
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 000,00	859,38	140,62	86
64 - CHARGES DE PERSONNEL	108 350,00	105 071,30	3 278,70	97
65 - Autres charges de gestion courante	**10 204,00**	**10 160,99**	**43,01**	**100**
Total dépenses réelles	**176 240,00**	**171 455,36**	**4 784,64**	**97**
Total dépenses de fonctionnement	**176 240,00**	**171 455,36**	**4 784,64**	**97**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et vente	**50 000,00**	**55 752,00**	**-5 752,00**	**112**
74 - Dotations et participations	**111 010,00**	**111 010,00**		**100**
75 - Autres produits de gestion courante	**0,23**	**5,30**	**-5,07**	**1 000**
013 - Atténuations de charges	**300,00**	**816,51**	**-516,51**	**272**
002 - Excédent de fonctionnement reporté	**14 929,77**	**14 929,77**		**100**
Total recettes réelles	**176 240,00**	**182 513,58**	**-6 273,58**	**104**
Total recettes de fonctionnement	**176 240,00**	**182 513,58**	**-6 273,58**	**104**

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement		**11 058,22**	**-11 058,22**	**0**

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
11 - ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE	500,00	469,00	31,00	94
12 - AMENAGEMENT CANTINE	2 893,72		2 893,72	0
13 - SECRETARIAT	500,00		500,00	0
14 - PROJET ECOLE NUMERIQUE				
Total dépenses opérations d'invest.	**3 893,72**	**469,00**	**3 424,72**	**12**
Total dépenses d'investissement	**3 893,72**	**469,00**	**3 424,72**	**12**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - ExcØdent d'investissement reportØ	3 547,41	3 547,41		100
10 - Dotations, fonds divers et reserves	346,31	346,31		100
Total recettes réelles hors opérations	**3 893,72**	**3 893,72**		**100**
Total recettes d'investissement	**3 893,72**	**3 893,72**		**100**

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement		**3 424,72**	**-3 424,72**	**0**

Si on cumule les 2 sections, le résultat de 2024 avec les reports 2023 est de **14482.94€**

Petit focus sur les subventions :

ETAT DES SUBVENTIONS				
Subventions	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
65748 - Autres personnes de droit pr	1 500,00	1 500,00	0,00	100
LES BAMBINS	1 500,00	1 500,00	0,00	100
subvention fonctionnement	*1 500,00*	*1 500,00*		*100*
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 500,00	1 500,00	0,00	100

Avez-vous des questions ou des remarques ?
.../...
En l'absence, je cède la présidence à Monsieur Bruno Bouteiller pour vous soumettre la délibération de vote.

Bruno Bouteiller : La présidente du SIVOS vient de vous présenter le CFU.
Je reprends les chiffres principaux présentés par Brigitte Estrier :
le CFU 2024 fait apparaître un résultat cumulé de 14 482.94€ se répartissant ainsi :

- En fonctionnement
  - Recettes : 167 583.71€
  - Dépenses : 171 455.36€
  - Report 2023 : 14 929.77€

Soit un résultat de 11 085.22€

- En investissement
  - Recettes : 346.31€
  - Dépenses : 469€
  - Report 2023 : 3 547.41€

Soit un résultat de 3 424.72€

Avez-vous eu toutes les informations nécessaires ?
Avez-vous des remarques complémentaires ou des questions ?
.../...
Nous pouvons passer au vote :
Approuvez-vous le CFU 2024 ?
Qui est contre le CFU ? : personne
Qui s'abstient ? : personne
Nous sommes donc Pour à l'unanimité par 10 voix (la présidente ne prenant pas part au vote pour elle-même ni pour le pouvoir qu'elle détient) et nous donnons pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.
Merci, nous pouvons rappeler la présidente.

***Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;*
***Vu** la délibération du Comité Syndical n° 2023/28 du 04 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;*
***Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU signée par Madame la présidente le 23 novembre 2023, et par le Directeur Régional des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime le 14 décembre 2023.*
***Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du SIVOS DE L'UNION ;*
***Vu** le CFU 2024 du SIVOS DE L'UNION ;*
***Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;*
***Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;*

***Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU*
***Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif de la Présidente est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, la Présidente peut, même si elle n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;*

	***Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;* ***Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Monsieur Bruno BOUTEILLER » ;* ***Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :*

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	*Fonctionnement*	*Total cumulé*
Recettes	*Prévision budgétaire totale*	*346.31*	*161 310.23*	*161 656.54*
	Recettes réalisées	*346.31*	*167 583.81*	*167 930.12*
	Restes à réaliser	*0*	*0*	*0*
Dépenses	*Autorisation budgétaire totale*	*3893.72*	*176 240*	*180 133.72*
	Dépenses réalisées	*469*	*171 455.36*	*171 924.36*
	Restes à réaliser	*0*	*0*	*0*
Différence entre les titres et les mandats	*Solde des réalisations de l'exercice (+/-)*	*-122.69*	*-3 871.55*	*-3 994.24*
Résultats antérieurs reportés	*Résultats antérieurs reportés (+/-)*	*3547.41*	*14 929.77*	*18 477.18*
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	*Excédent/déficit (+/-)*	*3 424.72*	*11 058.22*	*14 482.94*
Différence entre les restes à réaliser	*Restes à réaliser (+/-)*	*0*	*0*	*0*
Résultat cumulé	*Excédent/déficit*	*3 424.72*	*11 058.22*	*14 482.94*

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

*- **APPROUVE** le CFU 2024 du SIVOS DE L'UNION*

*- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*

Brigitte Estrier : Je vous remercie de votre confiance.

2025.02 : Modification du repas cantine **Votants : 12** **Contre : 0**	**Brigitte Estrier :** je vous ai dit tout à l'heure que la commission finance s'était réunie le 26 février ; elle nous soumet une proposition que je vous présente en délibération : passer le repas cantine de 5 composants à 4 composants. Je rappelle que précédemment, lorsque nous avons décidé d'augmenter le repas cantine, nous avions projeté cette possibilité complémentaire pour maintenir l'équilibre du budget sans solliciter davantage les communes ou les parents. Cette mesure est envisagée également pour limiter le gaspillage alimentaire puisque

Abst : 0
Pour : 12

les entrées ou les fromages/laitages ne sont que partiellement consommés.
Les résultats attendus sont une économie d'environ 1800€ à l'année et moins de déchets.
(Repas pour les maternelles passe de 3.07 à 2.91 euros TTC soit -0.16€ x 5142)
(Repas pour les primaires passe de 3.23 à 3.06 euros TTC soit -0.17€ x 5957)
Cette décision devra faire l'objet d'un avenant au marché. Nous souhaitons une mise en place au retour des vacances de printemps soit le 22 avril.
Une communication auprès des parents sera faite si nous adoptons cette résolution.

Quelle est votre position ?

Eric Thieulent : et si nous le faisions qu'à la rentrée de septembre car on sait qu'en cours d'année cela risque d'être la catastrophe alors qu'à la rentrée, ça passerait mieux.
Brigitte Estrier : cette mesure avait déjà été envisagée la dernière fois et si nous souhaitons que cela ait un impact sur 2025 il faut la prendre au plus tôt.
Céline Hauchecorne : ce ne sera pas toujours l'entrée qui sera supprimée ?
Brigitte Estrier : non ça dépend du menu
Céline Hauchecorne : c'est donc API qui décidera de ce qu'il enlève
Brigitte Estrier : en théorie, oui, avec leur diététicienne mais je vais les interroger afin que soit supprimé ce qui n'est pas mangé actuellement. J'espère être entendue. Je vois avec Matthieu Rose les modalités de la mise en œuvre.

D'autres questions, remarques ?
.../...
Si les débats sont clos je vous propose la délibération suivante :

Vu l'acte d'engagement 2023-2024 pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire entre la société API et le SIVOS DE L'UNION dans le cadre du groupement de commandes
Vu le renouvellement de l'acte d'engagement pour l'année 2024-2025
Vu la nécessite de modifier la composition du repas
Madame la Présidente expose la situation et propose de passer de 5 composantes à 4 composantes au 22 avril 2025
Après en avoir délibéré le comité Syndical décide :

- *De modifier la composition des repas de 5 composantes à 4 composantes*
- *D'autoriser Madame la Présidente a signé l'avenant et tous les documents nécessaires à cette modification*

Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? unanimité
merci

2025.03 : ouverture de crédits budgétaires

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

Brigitte Estrier : Pour faire suite à l'information sur notre capacté d'investissement limitée et surtout pour le permettre d'acheter si nous avons besoin de remplacer un materiel en panne, je vous propose de m'autoriser à anticiper le vote du budget selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales c'est-à-dire de m'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Le calcul doit se faire par opération et par article.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opérations	*Désignation*	*Articles*	*Désignation*	*RAR 2023*	*Total Budget*	*Réalise*	*report 2025*
11	**ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE**				**500,00**	**469,00**	**125,00**
		2188	Autres immobilisations corporelles		500,00	469,00	125,00

12	**AMENAGEMENT CANTINE**				**2 893,72**	**0,00**	**723,43**
		2184	Matériel de bureau et mobilier		893,72	0,00	223,43
		2188	Autres immobilisations corporelles		2 000,00	0,00	500,00
13	**SECRETARIAT**				**500,00**	**0,00**	**125,00**
		2183	Matériel informatique		500,00	0,00	125,00
			Total Général	**0,00**	**3 893,72**	**469,00**	**973,43**

En résumé, nous décidons d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2025 :

- Opération n°11 Achat de mobilier et matériel scolaire
  - ✓ Article 2188 = 125 euros
- Opération n°12 Aménagement cantine
  - ✓ Article 2184 = 223.43 euros
  - ✓ Article 2188 = 500 euros
- Opération n°13 Secrétariat
  - ✓ Article 2183 = 125 euros

Avez-vous des questions ?
Céline Hauchecorne : c'est jusqu'à la prochaine réunion ?
Brigitte Estrier : oui jusqu'au vote du budget 2025

Rien d'autre,
.../...
je passe au vote :
Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? unanilité

Merci, en espérant ne pas en avoir besoin.

2025.04 : Fiscalisation des participations communales 2025

Votants : 12
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 12

Brigitte Estrier : Comme tous les ans, il nous faut décider des modalités de participation que nous souhaitons proposer à la décision des communes parmi lesquelles figure le recours à l'impôt direct conformément à l'article L5212-20 du CGCT.
Je vous propose de ne pas solliciter les produits des taxes directes locales et de continuer à recourir aux contributions des communes selon les modalités inscrites à nos statuts. Les conseils municipaux n'auront donc pas de délibération à prendre dans un délai de 40 jours.
Avez-vous des questions ?
.../...
Donc je soumets au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2025

Qui est contre ? personne
Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? unanimité

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical décident de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2025.
Merci

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

La séance est levée à 21h30

- ***signatures***

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION

Cindy MARIE
Secrétaire de Séance

SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre, Le 03 avril à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Adoption des Procès-Verbal du 07 février 2024**
- **Communications**
- **Délibérations**
  - Compte Financier Unique 2023
  - Affectation du résultat
  - Budget primitif 2024
  - Participations des communes 2024
  - Fiscalisation des participations communales
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h35 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory	x		BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :
Mme Dorothée DELORY donne son pouvoir à Mme Céline HAUCHECORNE
Mr Frédéric DENIS donne son pouvoir à Mme Cindy MARIE

Secrétaire de séance **:** Madame Cindy MARIE a été nommée secrétaire de séance.

➢ APPROBATION PV :

PV du 07 février 2024	**Brigitte Estrier :** Avez-vous des remarques concernant ce procès-verbal ? En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal de la réunion du 07 février 2024 est adopté.

➢ COMMUNICATIONS

Objet	Commentaires
Inscription scolaire et départs du RPI	**Brigitte Estrier** : La campagne pour les inscriptions scolaires a eu lieu du 11 au 29 mars 2024, à ce jour 14 élèves sont inscrits en PS et une inscription PS en attente pour la rentrée scolaire 2024/2025 : 8 enfants sont domiciliés à Graimbouville, 5 à Saint-Gilles et 1 ne réside pas sur le périmètre du SIVOS mais a sa nourrice à Graimbouville. La majorité des élèves de PS ont demandé un dossier pour l'inscription à la cantine et à la garderie. Du coté des départs : 13 entrées au collège (7 de Graimbouville et 6 de Saint-Gilles) et un déménagement d'un élève de CE1 (Graimbouville). A ce jour les effectifs projetés globaux de la rentrée sont stables. Nous rentrerons plus dans le détail avec le point suivant qui concerne le conseil d'école du 25 mars 2024.
Conseil d'école du 25 mars 2024	**Brigitte Estrier** : il s'agit du 2ème conseil d'école de l'année scolaire. L'ordre du jour était le suivant : - Point sur les effectifs - Bilan des prévisions et des manifestations - Points divers - Questions des parents d'élèves élus Concernant les effectifs : l'inquiétude des directeurs concerne la rentrée 2025 au regard de l'effectif sortant vers le collège : 28 élèves = un groupe classe complet. Les enseignants réfléchissent à modifier le regroupement des niveaux pour permettre de garantir de bonnes conditions d'apprentissage en particulier pour les CP et de maintenir les 3 classes de Saint-Gilles. Concernant les activités : • 13 avril = CROSS (tous les enfants de CP participeront) • Le projet permaculture pour le potager de Saint-Gilles piloté par Mme Bostyn ; les parents ont été mis à contribution pour fournir les matières premières nécessaires. • Une intervention de prévention sur les réseaux et la cybersécurité est prévue en lien avec le rectorat. Mme Dellier souhaiterait la présence d'un gendarme pour appuyer les propos. Mme Huon-Demare propose de contacter le gendarme référent du sujet. • Les maternelles et CP iront à la ferme fortifiée de Crevecoeur en Auge pour leur sotie de fin d'année ; le projet pour les plus grands n'est pas encore arrêté. Il n'y aura pas de participation au Maternathlon car trop de demandes cette année et Graimbouville avait été sélectionné chaque année : il faut permettre la rotation des écoles. Sur Saint Gilles, Mme Dellier abandonne le projet « Ecriture intergénérationnelle » faute de participants séniors. Des remerciements ont été faits par les 2 directeurs : • Au SIVOS pour le remplacement ATSEM et les moyens mis à disposition • A Mme Letestu pour le choix et la pose des rideaux sur Graimbouville: • A l'agent communal de Graimbouville pour sa disponibilité et les réparations régulières et particulièrement des chasses d'eau • A M Auzou pour le don de dictionnaires à l'école L'envolée • Au SIVOS pour le passage à la fibre sur l'école L'envolée qui améliore grandement la connexion internet A noter la persistance des difficultés de connexion pour Graimbouville. Jai évoqué l'étude en cours de passer également à la fibre. L'idée est de profiter de la gratuité actuelle de l'installation de la fibre pour changer de système. M Lemaire a signalé que le SIVOS ne paie pas la connexion aujourd'hui… C'est vrai mais le SIVOS prend en charge les communications téléphoniques avec un très vieux forfait d'environ 110€ tous les 2 mois. Le passage à la fibre coutera environ 70€ par mois…mais règlerait les difficultés de connexions sans doute liées, si nous avons bien compris ce qui se passe, aux pare-feux et autres sécurités indispensables pour la Mairie. L'avis est qu'il faut le faire, même si c'est temporaire. Au moins la fibre sera installée gratuitement.

	M Benoist Vasse évoque l'hypothèse portée par le SIVOS d'inverser les horaires de classe des écoles afin d'améliorer l'organisation de al pause méridienne. J'ai précisé que l'étude était encore en cours et qu'il faudrait obtenir l'accord de l'Éducation Nationale et que rien ne changerait en cours d'année. Mme Huon-Demare évoque la création d'u local technique à proximité de la salle polyvalente pour le rangement du matériel. De mon coté, j'ai évoqué la tension budgétaire et les contraintes fortes sur le budget pour l'année 2024. A titre indicatif, j'ai précisé que la participation des communes (principale source de recettes du SIVOS) s'élevait à 1000€ par élèves hors dépenses de structure (locaux, fluides, ménages...) Aucune questions diverses
Entretien inspection académique	**Brigitte Estrier :** Mr VASSE, maire de Graimbouville, Mme HUON-DEMARE, maire de Saint Gilles de la Neuville et moi- même avons rencontré la nouvelle inspectrice académique Mme LEFRANCOIS à sa demande. L'objet de cette rencontre était pour Mme LEFRANCOIS de se présenter et de faire le point sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Elle avait en sa possession les prévisions d'effectifs et a souhaité connaître la position des directeurs d'école quant à la possibilité de modifier la répartition des niveaux. Nous lui avons précisé qu'ils échangeaient sur ce point, d'ailleurs évoqué en conseil d'école, et que la collaboration entre les différents partenaires (équipe pédagogiques, parents, mairies, SIVOS...) était constructive et de bonne qualité. Elle a précisé que l'organisation et la gestion par le SIVOS était une réussite et qu'elle avait l'intention de s'en servir comme exemple pour des communes hésitantes sur ce type d'organisation. Les deux maires et moi-même lui avons fait noter notre volonté de garder les écoles dans nos villages. Nous avons évoqué également notre souhait d'être considéré, quelques soit le sujet ou l'interlocuteur de l'EN, comme un RPI avec un interlocuteur unique : le SIVOS ce qui n'est pas toujours le cas. Elle nous a dit avoir entendu notre demande. L'aspect financier avec ses contraintes budgétaires a également été un sujet. Mme Lefrançois a évoqué l'existence d'appel à projet intitulé « l'école, faisons la ensemble » permettant de subvention des actions apportant une amélioration des enseignements, ces projets devant être portés par les équipes pédagogiques. Mme Lefrançois a insisté sur sa volonté de travailler avec nous. M Vasse, Mme Huon-Demare, Mme Marie, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? **Sylvain Vasse :** non, ça s'est bien passé, c'était cordial mais je demande à voir... **Valérie Huon-Demare :** il faut rester positif ; elle est venue spontanément **Eric Thieulent :** c'est elle qui est venue à nous, la démarche est intéressante. **Cindy Marie :** c'est vrai, c'est d'ailleurs la première que je rencontre...restons positif. **Sylvain Vasse :** c'est exact mais attendons quelques temps et voyons **Cindy Marie :** on lui a d'ailleurs dit que nous restions méfiants
Visite de la cuisine API	**Brigitte Estrier :** Le 13 mars 2024, M Lemaire, trois agents de la cantine et moi-même avons visité le site de production du TRAIT de notre fournisseur API et le lendemain, 14 mars 2024, il en a été de même pour Mme Marie, Mme Huon-Demare et Mme Hauchecorne. Nous avons découvert le personnel, les locaux de stockage et de transformation, ainsi que le circuit de la livraison des denrées à la production des repas API. Cela m'amène à vouloir repenser l'approvisionnement du pain car aujourd'hui il est produit au Havre, livré à Le Trait, congelé pour 24h puis décongelé et livré à la cantine ; je ne trouve pas cela très rationnel... Pour ma part, j'ai pu mieux comprendre les impératifs et les contraintes d'une cuisine centrale mais aussi de noter la volonté des équipes d'être au plus proche de leurs clients pour pouvoir améliorer le service. Cela a cassé l'image que j'avais d'une production de type industriel de ces cuisines centrales ; l'échelle est de dimension humaine. Les agents ont apprécié ce moment et l'ont qualifié d'enrichissant.

	Valérie Huon-Demare : c'est vrai c'est important : c'est vraiment à l'échelle humaine. C'était à faire **Brigitte Estrier** : Je passe la parole à Mme Cindy Marie ou Céline Hauchecorne pour avoir votre retour. **Cindy Marie :** on s'attendait à quelque chose de plus énorme même au niveau des salariés. Pour la production et la répartition des livraisons du jour ils ne sont pas plus de 15 pour plus de 3000 repas. **Céline Hauchecorne :** c'est vraiment de dimension humaine. **Brigitte Estrier :** au niveau des conditions de travail le dirigeant nous a dit qu'il y avait peu de turn-over, que les agents étaient plutôt contents des horaires de matin (6h-14h). Le travail du dimanche a été supprimé récemment **Céline Hauchecorne :** juste la personne qui est à la plonge, c'est intense et les locaux sont petits. **Valérie Huon-Demare :** oui d'ailleurs ils ont un projet d'agrandissement des locaux. **Cindy Marie :** on a pris beaucoup de photos pour faire un montage destiné aux enfants de la cantine. Les salariés se sont pris au jeu et nous ont rappelées pour nous faire une vidéo de découpe des tomates. **Céline Hauchecorne :** ils ont accepté de donner leur prénom pour le montage. **Valérie Huon-Demare :** je ne regrette pas le déplacement ; c'était un bon moment et j'ai appris pas mal de choses. **Eric Thieulent :** je n'étais pas présent mais avec M Lemaire, on a vu la même chose avec le premier prestataire. C'était à l'origine une entreprise familiale puis ils se sont agrandis et ça s'est dégradé… ça peut aller très vite… **Céline Hauchecorne :** ça dépend aussi de la volonté des dirigeants… **Brigitte Estrier :** c'et vrai. La volonté du groupe est de ne pas aller au-delà d'une production de 6000 repas jour. Ils préfèrent ouvrir un autre site plus en proximité des clients… **Valérie Huon-Demare :** les employés ont apprécié que des élus s'intéressent à leur travail. **Brigitte Estrier :** Je vous propose de rester sur la même thématique car ce même mardi, en soirée, a eu lieu la réunion du groupement de commande à Saint-Aubin.
Réunion Groupement de commandes API	**Brigitte Estrier :** Le 13 mars 2024 également, Mme MARIE, Mme Huon-Demare et moi-même avons assisté à la réunion habituelle du groupement destinée à faire le point sur les produits et service proposés par la société API. Globalement les retours sont positifs de la part de toutes les communes participantes. Ce fût l'occasion de les remercier de ma qualité de l'accueil du matin. M Matthieu Rose nous a informé de sa volonté de ne plus assurer la coordination de cette assemblée et a fait un appel à candidature. J'ai interrogé le groupe sur l'opportunité de modifier le calendrier du renouvellement du marché dont l'échéance est actuellement concomitante avec celle du mandat électoral : l'avis est plutôt favorable mais il faut mesurer la faisabilité au regard des règles de marché public. Cindy, vous voulez ajouter quelques choses ? **Cindy Marie :** juste insister sur les remerciements à Matthieu Rose qui nous a bien aidé, il est vraiment compétent et maitrise le sujet.
Formation incendie évacuation	**Brigitte Estrier :** pour information, deux agents ont participé à une formation incendie (théorie, manipulation des extincteurs et évacuation des locaux) en mars 2024 : une ATSEM et un agent cantine.
Renouvellement inscription cantine	**Brigitte Estrier :** Je propose qu'en juin, un formulaire simplifié de renouvellement d'inscription cantine soit transmis par le biais du cahier de liaison pour les élèves déjà inscrits à la cantine en 2023/2024. Ce formulaire demandera aux familles si les informations sur la fiche d'inscription de l'année précédente sont toujours valables et de signer les autorisations de photos et de diffusion ainsi que le règlement intérieur pour la nouvelle année scolaire.

	Il ne sera plus demandé de photo dans les dossiers de renouvellement. Cette formule est une expérimentation que nous réitérerons les années suivantes, si elle est concluante.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	Commentaires
2024.03 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	**Brigitte Estrier :** je vous rappelle que précédemment nous avons délibéré en faveur du Compte Financier Unique CFU permettant à notre secrétaire et à l'agent du Trésor public de travailler un en document partagé supprimant la dualité du compte de gestion et du compte administratif. Donc pour l'exercice 2023 et pour la première fois je soumets le CFU à votre délibération. J'invite le doyen de notre assemblée, M Bruno Bouteiller, a prendre ma place pour vous présenter la synthèse du CFU. Je vous le présente avant de sortir pour le vote.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6323	153 606.65	159 929.65
	Recettes réalisées	6323.11	157 041.71	163 364.82
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	11 549.05	174 500	186 049.05
	Dépenses réalisées	8 001.75	163 005.29	171 007.04
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 678.64	-5 963.58	-7 642.22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	5 226.05	20 893.35	26 119.40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 547.41	14 929 77	18 477.18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0

Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 547.41	14 929.77	18 477.18

Avez-vous des questions ?

Valérie Huon-Demare : concernant les recettes, sur l'ensemble des familles avons-nous des familles avec des dettes ?
Brigitte Estrier : oui il y a une famille qui cumule une dette d'un peu plus de mille Euro. J'ai d'ailleurs appliqué la procédure que nous avons validée ensemble à savoir, envoi de courrier, entretien puis exclusion. Le recouvrement de la recette est maintenant entre les mains de la Trésorerie. Cette famille est revenue récemment vers moi pour solliciter la réinscription des enfants à la cantine ce que j'ai refusé devant l'absence de paiement ou de démarche vers le CCAS tel que préconisé.
Valérie Huon-Demare : c'est de la mauvaise volonté
Brigitte Estrier : je ne sais pas, c'est du non-paiement, je ne me permettrai pas d'interpréter les choses.
Valérie Huon-Demare : mais c'est dans le budget ?
Brigitte Estrier : actuellement oui mais passé un certain temps, en l'absence de paiement il faudra une écriture
Avez-vous encore une question ?
Non, donc je sors.

Bruno Bouteiller :
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023/28 du 04 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée par Madame la présidente le 23 novembre 2023, et par le Directeur Régional des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime le 14 décembre 2023.
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du SIVOS DE L'UNION ;
Vu le CFU 2023 du SIVOS DE L'UNION ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif de la Présidente est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, la Présidente peut, même si elle n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et que le conseil syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Monsieur Bruno BOUTEILLER » ;
Considérant le CFU présenté et résumé par notre présidente, avez-vous des questions ?
.../...
Je vous propose de passer au vote:
Qui est contre ? personne.
Qui s'abstient ? personne
Merci pour votre confiance à la Présidente.
Donc, le *Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote),*
***- APPROUVE** le CFU 2023 du SIVOS DE L'UNION*
*- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*

Nous pouvons rappeler Mme Brigitte Estrier

Madame la Présidente, votre budget est adopté à l'unanimité.

Votants : 10
Contre : 0
Abst : 0
Pour 10

	Grégory Blondel : quel est l'intérêt de voter puisque les dépenses et les recettes sont déjà faites et que l'on ne peut plus rien changer. De plus les chiffres sont globaux. **Brigitte Estrier :** le détail des opérations est disponible et avec la convocation à cette réunion vous ont été envoyés la vue détaillée par compte. Vous pouvez ainsi voir les résultats réalisés par rapport à ce qui avait été budgété en prévisionnel. Merci M Bouteiller pour le relais de présidence du Conseil et merci à vous tous pour votre confiance. Je remercie également la secrétaire du SIVOS pour le travail de suivi des comptes tout au long de l'année et Mme Anouchka Heuzé du Trésor Public pour sa disponibilité et la qualité de son accompagnement.
2024.04 : Affectation du résultat Votants : 11 Contre : Abst : Pour :11	**Brigitte Estrier :** Maintenant que les comptes 2023 ont été approuvés nous allons pouvoir délibérer sur l'affectation du résultat. L'exercice 2023 est clôturé : • **Pour le fonctionnement à 14 929.77 €** d'excédent • **Pour l'investissement à 3 547.41 €** d'excédent La commission finance du SIVOS s'est réunie le 20 mars et vous propose de maintenir ces résultats sans affecter de somme du fonctionnement vers l'investissement : l'objectif, déjà présent l'an dernier, est de ne pas contraindre d'avantage les budgets des communes en limitant l'excédent au niveau du SIVOS. Avez-vous des questions ? *.../...* Je vous soumets la délibération suivante : *Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de la Présidente, Brigitte ESTRIER, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023,* *Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,* *Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,* *Constatant que le compte administratif fait apparaître :* - *Un déficit de fonctionnement de : - 5 963.58 €* - *Un excédent reporté de : 20 893.35 €* *Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **14 929.77 €*** - *Un déficit d'investissement de : - 1 678.64 €* - *Un excédent reporté de : 5 226.05 €* *Soit un excédent d'investissement cumulé de : **3 547.41 €*** - *Un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €* *Soit un excédent de financement de : 3 547.41 €* L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 se fera comme suit : • Résultat d'exploitation 2023 : EXCEDENT 14 929.77 € • Affectation du résultat (1068) : **0,00 €** • Résultat reporté en fonctionnement (002) : **14 929.77 €** • Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT **3 547.41 €** Je passe au vote : Qui est contre : personne Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
2024.05: Budget Primitif 2024	**Brigitte Estrier :** je rappelle aux membres que le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION a opté par délibération 2022/15 du 28 septembre 2022 pour l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2023 soit du BP 2023. La M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser la Présidente, à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section investissement et de la section de fonctionnement, dans la limité de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cette disposition se substitue aux crédits prévus au chapitre 020 et 022 « dépenses imprévues »

Je dois demander au Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION de se prononcer sur le pourcentage autorisé pour les virements de crédits comme le prévoit la M57 et vous propose de le maintenir à 7,5%.

Par ailleurs, vous avez reçu avec la convocation, par courrier électronique, les pages principales du Budget Primitif de l'exercice 2024 que nous allons examiner ensemble.
Je précise que l'élaboration de ce budget 2024 a été étudiée par la commission finance et nous vous proposons, un budget équilibré en dépenses et en recettes :

- les chapitres de la section de fonctionnement équilibrée à 176 240 Euros
- les chapitres de la section d'investissement équilibrée à 3 893.72 Euros,
- le Budget global étant de 180 133.72.

Plus précisément, par chapitre, concernant le fonctionnement :

DEPENSES		€RECETTES	
011 Ch à caractère général	**55 186 €**	70 Produits des services...	**50 000 €**
012 Ch de personnels...	**109 350 €**	74 Dotations et participations	**111 010 €**
65 Autres charges...	**11 704 €**	75 Autres produits	**0,23 €**
		013 Atténuations de charges	**300 €**
		002 Excédents de fonct...	**14 929.77 €**

Avez-vous des questions ?
Je vous laisse le temps de regarder.
.../...
Souhaitez-vous des précisions, des questions ?
.../...

Je vous propose la délibération suivante qui comporte deux points :

- *Le budget primitif de l'exercice 2024, équilibré en fonctionnement à 176 240 Euros et en investissement à 3 893.72 Euros.*
- *Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnels, dans les limites suivantes :*
  - *Fonctionnement : 7.5%*
  - *Investissement : 7.5%*

Votants : 11
Contre : 0
Abst : 0
Pour : 11

Je passe au vote :
Qui est contre : personne.
Qui s'abstient : personne
Qui est pour : tous
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Je remercie la secrétaire du SIVOS pour tout le travail préparatoire à l'élaboration de ce budget et la commission finance pour son analyse, ses préconisations et sa proposition finale.
Merci également à l'assemblée d'avoir voté favorablement ce budget

2024.06 : Participation des communes 2024

Brigitte Estrier : Le Comité Syndical ayant approuvé à l'unanimité la participation des deux communes pour l'année 2024, je vous rappelle les modalités de répartition inscrites aux statuts du SIVOS DE L'UNION :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune (population légale)
- 50% selon le nombre d'élèves domiciliés dans chacune des communes et fréquentant les classes du regroupement.

	Habitants	Elèves	Participations
GRAIMBOUVILLE	625	46	49 999 €
SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	660	65	61 011 €

Avez-vous des questions ?
.../...

Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11	Je passe au vote : Qui est contre : personne Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
2024.07 : Fiscalisation Des participations communales Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour :11	**Brigitte Estrier :** le Comité syndical du SIVOS de L'union a la possibilité demander aux Conseils Municipaux des communes de remplacer la contribution des communes adhérentes par le produit des taxes directes locale, conformément à l'article L5212-20 du CGCT. Je rappelle que la mise en recouvrement de ces impôts ne peut se faire que si les conseils municipaux, obligatoirement consultés, ne s'y sont pas opposés dans un délai de 40 jours. Je soumets au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2024. Avez-vous des questions ? .../... Je passe au vote : Qui est contre : personne Qui s'abstient : personne Qui est pour : tous La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

Bruno Bouteiller : je rencontre toujours des difficultés de réception des mails du SIVOS
Brigitte Estrier : je vous confirme que les mails sont bien partis du secrétariat et qu'il n'y a pas eu de message d'erreur de non-envoi. Nous allons refaire des tests et si la difficulté persiste, je solliciterai l'expertise de notre prestataire informatique.

La séance est levée à 21h35

- ***signatures***

Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION

Cindy MARIE

Secrétaire de Séance

SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
□ 02 35 20 42 52 □ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL Du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, Le 25 septembre à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Adoption des Procès-Verbal du 19 juin 2024**
- **Communications**
- **Délibérations**
  Organisation dérogatoire du temps scolaire
  Projet de délibération sur la participation pour le risque « Prévoyance »
- **Questions diverses**

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h33 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain		x
HAUCHECORNE Céline		x	ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :
Monsieur Vasse donne pour à Madame Estrier
Monsieur Lemaire donne pouvoir à Monsieur Thieulent
Madame Hauchecorme donne pouvoir à Madame Zeggaï
Monsieur Blondel donne pouvoir à Madame Marie

Secrétaire de séance **:** Monsieur Frédéric Denis a été nommé secrétaire de séance.

➢ ***OUVERTURE :***

Je vous remercie de votre présence à cette première réunion de l'année scolaire 2024-2025, 5ème année du mandat. La rentrée s'est bien passée et dans les faits saillants il faut retenir :

- La nomination d'un nouvel inspecteur d'académie : Monsieur François Van Rickstal qui a rencontré hier les directeurs et visité les écoles. Madame Marie et moi-même le rencontrerons le 7 novembre 2024 en présence des maires.
- D'où une réorganisation de dernière minute pour les classes de Graimbouville, l'inspecteur ne validant pas les 30 enfants dans la classe de GS/CP en référence à un texte limitant le nombre d'enfants à 25 dès lors qu'il y a un niveau GS, CP ou CE1. L'information est tombée le vendredi précédant la rentrée alors que la répartition avait été affichée aux parents. 4 enfants de GS ont été installés, non sans quelques grincements de dents, dans la classe des PS/MS et les enseignants ont prévus une pédagogie décloisonnée => regroupement par niveaux lors des enseignements spécifiques. Les parents des 4 enfants ont été reçus par le directeur afin de leur fournir des explications.
- Un conseil d'école exceptionnel le 16 septembre traitant principalement de l'organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir puisque l'Éducation Nationale demande que le SIVOS délibère sur le sujet avant le 1er octobre **avec** avis du Conseil d'école. Il fallait donc requérir cet avis avant la réunion de ce soir. Après vote, l'organisation du temps scolaire souhaitée par les parents et les enseignants reste inchangée = maintien des 4 jours. Les effectifs prévisionnels 2025 ont été également abordés puisque les Directeurs doivent dès maintenant transmettre leur projet de répartition à l'inspecteur. Il a été tranché de basculer les CP sur Saint Gilles de la Neuville les futurs CE1 ne suffisant pas à compenser le départ de 26 CM2 vers le collège. Ainsi la proposition pour la rentrée 2025 est celle-ci :
    - Ecole Henri BOULLEN : 37 au total 13 PS (prévision), 14 MS, 10 GS
    - Ecole l'Envolée : 69 au total 19 CP, 11CE1, 12CE2, 13 CM1, 14 CM2.
- Et sur le plan RH, l'arrivée d'un nouvel agent, sur le poste d'aide cantinière suite au départ du précédent agent. Elle est actuellement en période d'essai. Depuis la rentrée, je l'ai rencontré 3 fois dans le cadre de l'accompagnement à la prise de poste et un entretien en présence de sa collègue a également été mis en place.

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour.

➢ APPROBATION PV :

PV du 19 juin 2024	**Brigitte Estrier :** Avez-vous des remarques ou des questions ? En l'absence nous pouvons considérer le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2024 adopté. Monsieur Bouteiller signale qu'il ne reçoit toujours pas les mails du SIVOS : pour notre référent informatique un verrou sur la boite de réception est en cause.

➢ COMMUNICATIONS

Cantine **Effectifs : 103 élèves** **Fréquentation moyenne septembre inscription : 90 repas par jour,** **Fréquentation la plus haute : 96 élèves, 47 pour les maternelles et 51 pour les primaires**	**Brigitte Estrier :** Le nombre d'inscriptions à de la cantine est plutôt stable dans leur totalité toutefois la fréquentation est en hausse, avec un groupe de maternelle de plus en plus élevé. Ceci entraîne une organisation et une adaptation encore plus complexes au regard des contraintes prioritairement pour les maternelles concernant : • Les locaux : hauteur des toilettes, lavabos, distributeurs de savon, le manque de places sur le porte manteau dédié à la cantine. • En début d'année des petits à apprivoiser (peur de l'environnement bruyant) et certains portent une couche ou ont une difficulté à rester à table.

Fréquentation la plus basse : 81 élèves, 38 pour les maternelles et 43 pour les primaires	Des aménagements sont en cours de réalisation dans un but d'amélioration : faire rentrer d'abord les PS, des bouteilles de savons dans les lavabos pour les petits, marche-pied… Merci aux agents qui sont moteurs dans ces adaptations. L'école est maintenant obligatoire à 3 ans, il n'est pas possible de refuser un élève qui n'a pas acquis la propreté ou non encore autonome. Les agents témoignent depuis quelques années d'une évolution des comportements parfois inadaptés au « vivre ensemble à la cantine » par des enfants de tous les âges (violence, insultes, refus des règles, jet de fourchette)
Formation du personnel	**Brigitte Estrier :** Un agent de la cantine va participer à une formation PSC1 en octobre 2024
Café rencontre, le 28 septembre 2024	**Brigitte Estrier :** Après discussion avec la secrétaire et Mme Marie, nous avons pris la décision de réitérer le café rencontre à la cantine afin de pouvoir faire découvrir les locaux aux parents des PS des MS et des nouveaux arrivants, d'échanger avec eux et aussi de présenter le SIVOS. Cela avait déjà été fait au mandat précédent. Ce café parents/enfants aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à partir de 10h30 à la cantine. Un agent cantine sera présent. Vous êtes les bienvenus Pour l'an prochain, nous projetons de le faire avant la rentrée scolaire afin que les nouveaux enfants puissent découvrir le trajet vers la cantine.
API : actualisation des tarifs Mettre l'évolution du marché	**Brigitte Estrier :** Les tarifs ont été actualisés au 01 août 2024, avec une première proposition d'augmentation de 3.77% qui après négociation a été baissée à 3.25%. Encore une fois nous pouvons saluer le travail de M Rose. Par conséquent, le repas maternel passe de 2.98€ TTC à 3.07€ TTC et le repas primaire de 3.12€ TTC à 3.23€ TTC. Au global cela représente une dépense supplémentaire d'environ 1000€ en année pleine. **Valérie Huon-Demare :** encore une fois il faut reconnaitre le bénévolat que fait M Rose auprès du groupement de commande, car sans lui qui est technicien, nous n'aurions pas pu négocier comme cela avec API. Il a parlé qu'il voulait arrêter et je trouve que ce sera une grande perte pour nous. Merci pour la transition…
Groupement de commande Réunion du 11 septembre 2024	**Brigitte Estrier :** Le 11 septembre 2024, je n'ai pu assister à la réunion du groupement de commande mais Mme MARIE était présente, je lui laisse la parole. **Cindy Marie :** je pensais que c'était une réunion avec API mais non, c'était juste le groupement de commande et Mathieu Rose a redit qu'il ne souhaitait pas poursuivre sa mission de coordonateur. Il a fait un appel pour un successeur dès que possible afin de pouvoir l'accompagner jusqu'à la fin du mandat, période qu'il juge propice car sans échéance déterminante, (le prochain marché n'intervient que pour la rentrée 2027). Pour l'instant personne ne s'est proposé. **Brigitte Estrier :** pour que ce schéma soit efficace, il faut que la personne qui se propose, prévoit se présenter au prochain mandat. **Valérie Huon-Demare :** ce qui m'inquiète c'est qu'autour de la table, personne ne s'est proposé. **Cindy Marie :** il y avait bien quelqu'un de qualifié dans le groupe, quelqu'un dont le métier était autour des marchés publics mais elle

	part en déplacement. La question est de savoir si quelqu'un au sein de nos conseils municipaux se sentirait de prendre la relève, même si aujourd'hui il n'est pas au SIVOS ? **Brigitte Estrier :** de deux choses l'une, soit-on ne trouve personne et il accepte de continuer comme cela jusqu'à la fin du mandat. Soit il démissionne maintenant et on finit le mandat comme on peut. L'existence même du groupement est alors menacée ce qui serait dommage car à plusieurs il est plus facile de peser sur le fournisseur. Quelqu'un se sentirait ? Monsieur Denis, vous qui travaillez dans la fonction publique ? **Frédéric denis :** et bien, c'est une question de temps, et s'il faut se déplacer sur le terrain au quotidien... Il vient de temps en temps **Brigitte Estrier :** non, il s'agit uniquement de la gestion administrative, car chaque commune reste maître de ce qui se passe quotidiennement dans sa cantine, d'ailleurs les cahiers des charges ne sont pas identiques d'une commune à l'autre. C'est juste de dire ensemble, on passe commande plutôt que de le faire chacun de notre côté : nous sommes plus forts à 5 qu'à 1 pour négocier avec les fournisseurs. **Frédéric Denis :** pourquoi vous dites qu'il y a beaucoup de travail en ce moment ? **Brigitte Estrier :** non pas particulièrement, le gros du travail est au moment des appels d'offres tous les 4 ans et lorsque l'actualité provoque des aménagements de tarifs en dehors de ce qui est prévu au marché. Après il nous réunit 3 fois par an, avec le prestataire pour faire un point et évoquer les évolutions de la réglementation. Vous acceptez de réfléchir à votre éventuelle candidature ? De fait si le groupement de commande disparaît, il faudra de toute façon faire le job pour nous même... Vous voulez ajouter quelque chose ? **Frédéric Denis :** si je me représente pourquoi pas mais aujourd'hui je ne sais pas et ça n'aurait aucun sens de prendre maintenant si je ne me représente pas. **Brigitte Estrier :** on a un an devant nous, à suivre...
Problème informatique câblage Ecole H BOULLEN	**Brigitte Estrier :** Lors de la dernière réunion, J'ai évoqué la possibilité d'installer la fibre sur l'école de Graimbouville. Toutefois lors des travaux de câblage de la mairie, le technicien s'est aperçu que le câble reliant la mairie à l'école n'était pas optimum. L'idée avant de passer à la box est de modifier le câble et de voir le résultat. DPI doit faire des tests. Si c'est efficace cela évitera une dépense supplémentaire au SIVOS. J'ai donc suspendu la pose de la fibre.
Point budgétaire à fin septembre	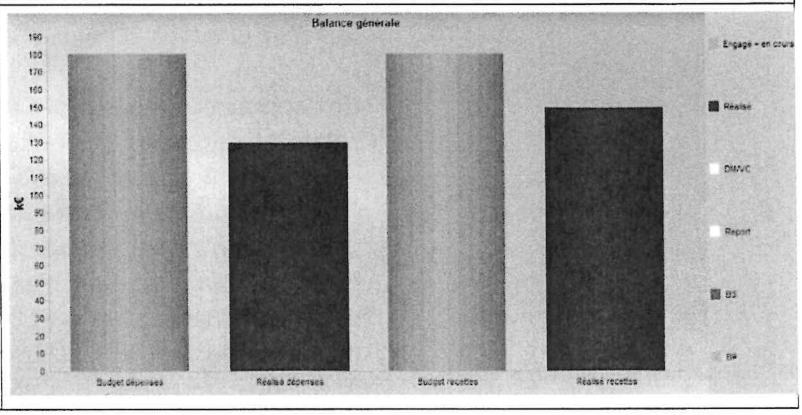

Brigitte Estrier : C'est une approche macro des dépenses et des recettes de fonctionnement.
Nous sommes à 75% de l'année et les dépenses ont été réalisées à environ 73.48% c'est donc conforme aux prévisions.
Sur le plan des recettes, vous pouvez voir qu'elles sont supérieures à la prévision en lien avec la forte fréquentation de la cantine (réalisation à 84.84% en recettes de fonctionnement).

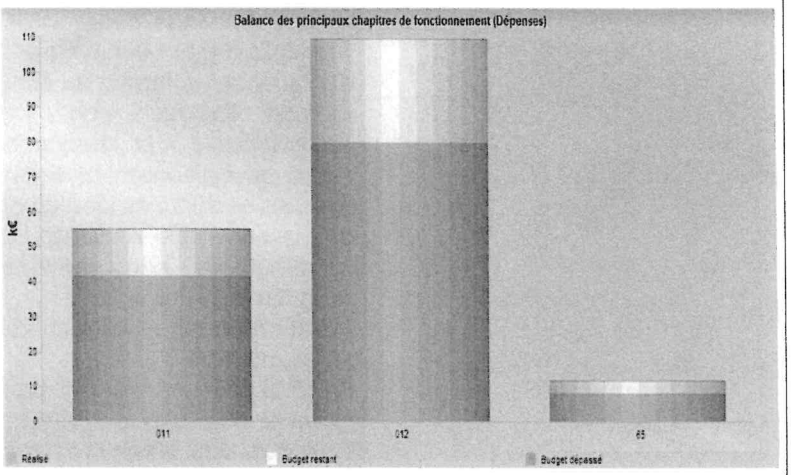

- Chapitre 11 : charges à caractère général. C'est tout ce que nous achetons pour fonctionner. Une alerte sur l'article 60631, les fournitures d'entretien qui est dépassé. Des achats sont prévus en octobre 2024 lesquels viendront encore réduire le chapitre 11 (réalisé à ce jour à 75.74%,) sur un autre article. Dans ce chapitre 11 il y a les factures API incontournables. Ce chapitre sera sans doute déficitaire.
- Chapitre 12 : La réalisation du chapitre 12, charge de personnel est de 72.90%,, et il reste 3 mois à financer, il y a peu de marge de manœuvre. C'est ce que nous avions prévu.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion (indemnités et leurs cotisations retraites et subvention)

Du coté de l'investissement nous avons acheté du mobilier de cantine et n'avons pas eu de panne sur les équipements de cuisine. Néanmoins une vigilance sur ce budget d'investissement car nous ne sommes pas à l'abri d'un aléa sur ces équipements, idem pour le PC de direction sur Graimbouville.

En conclusion, nous n'avons pas beaucoup de leviers d'action pour limiter les dépenses. Peut-être réfléchir au retour des essuie-mains lavables et à la suppression de l'usage unique (sauf en période épidémique) et à la rationalisation des produits d'entretien. Autre piste dans la même logique : retour aux serviettes tissu mais il faut prévoir un rangement qui n'ajoute pas de la désorganisation.
Bruno Bouteiller : s'ils sont toujours à la même place, c'est simple de mettre leur serviette dans leur assiette.

	Brigitte Estrier : difficile car les fréquentations ne sont pas régulières et nous avons pris le parti de les laisser choisir les copains de repas... **Cindy Marie :** après il va y avoir moins d'enfants l'année prochaine **Brigitte Estrier :** je ne crois pas à une baisse d'enfants suffisamment importante pour que cela change la donne. Et il est important de regarder si les sommes en jeu valent le coup de complexifier encore plus ce qui est déjà compliqué... **Marie-Laure Zeggaï :** autant les essuie-mains oui mais les serviettes ça risque d'être compliqué... Du coté de l'augmentation des recettes, impossible de jouer sur l'effet volume sans induire une augmentation de la masse salariale, reste l'effet prix... Le fonds de roulement qui nous permet de payer nos factures devrait permettre de couvrir les dépenses jusqu'en décembre : la demande d'avance sur participation sera indispensable en janvier 2025. Tous ces points ne sont pas des surprises puisque nous avions fait le choix, sur proposition de la commission finances, de ne pas thésauriser sur le SIVOS au détriment de la gestion des communes. Je voulais juste vous rappeler ce point. Le budget voté était volontairement serré, la réalité le confirme.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	Commentaires
2024.12 : Organisation dérogatoire du temps scolaire	**Brigitte Estrier :** comme je l'ai dit tout à l'heure, il nous faut délibérer sur l'organisation du temps scolaire pour les 3 années à venir c'est-à-dire la semaine de 4 jours ½ ou à titre dérogatoire de 4 jours ? Nous avons reçu un courrier de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime, demandant de délibérer sur la prolongation de l'organisation dérogatoire du temps scolaire conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation : en 2017 et 2021 (délibérations 2017/18, 2021/16) le comité syndical avait émis un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours. Je rappelle que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Je propose que le conseil se prononce sur la prolongation de la dérogation maintenant la semaine de 4 jours conformément au vote du conseil d'école du 16 septembre. Avez-vous des questions ? .../... Non, donc je vous propose de passer au vote de la délibération suivante :

Votants : **12** Contre : 0 Abst : 0 Pour : *12*	*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,* *Vu le code de l'éducation,* *Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,* *Considérant les intérêts des élèves des communes de Saint Gilles de la Neuville et Graimbouville et en tenant compte de l'avis du conseil d'école du 16 septembre 2024.* *En considération de l'intérêt tout particulier que présente le maintien de la semaine de 4 jours,* *Je vous propose de prolonger la dérogation maintenant la semaine de 4 jours* Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Donc après en avoir délibéré, le comité syndical du SIVOS DE L'UNION émet un avis favorable à la prolongation de la dérogation maintenant la semaine de 4 jours à l'unanimité Je vous remercie
2024.13 : **Participation pour le risque** **« prévoyance »**	**Brigitte Estrier :** nous abordons maintenant la question de la participation employeur pour le risque « prévoyance » des agents. En fait il s'agit d'un système permettant à l'agent d'avoir une compensation de son salaire quand il a une perte de revenus en lien avec un arrêt de travail. Dans l'équipe du SIVOS nous avons 1 agent titulaire et 6 agents contractuels. Que garantit pour eux le statut en termes de maintien de salaire lors des arrêts : 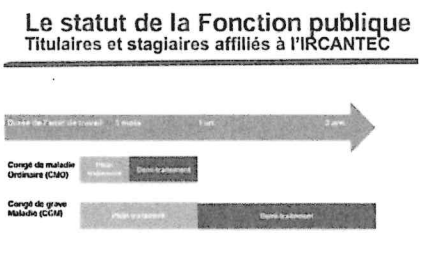 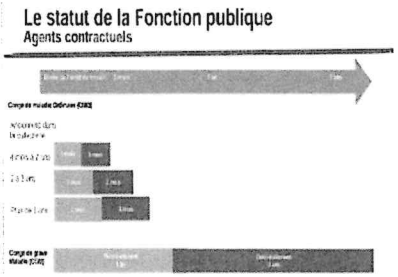 En cas d'arrêt de travail ils touchent les indemnités journalières de la Sécurité Sociale ce qui occasionne une perte de revenus, s'ils veulent avoir une compensation, il faut qu'eux même s'assurent et prennent une assurance « Prévoyance ». Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 fait obligation à l'employeur de participer à la cotisation de cette assurance. Et là, la question qui nous est posée aujourd'hui n'est pas de savoir si l'on est d'accord ou pas pour payer, c'est obligatoire à partir du 1er janvier 2025, mais de déterminer le montant maximum de la participation mensuelle du SIVOS à cette cotisation en sachant que cette même loi fixe un maximum à 35€ et un minimum à 20% du maximum soit 7€ par agent. Nous avons le choix entre 2 modalités de participation, notre projet sera soumis à l'avis du Comité Social et nous pourrons délibérer définitivement lors de notre prochaine réunion de décembre. Ce choix est : • une fourchette de participation de 7 à x euros (maxi 35) en fonction du salaire et de déterminer des tranches ce qui donne un niveau de participation différent en fonction des agents ou • de participer aux risques prévoyances pour un montant fixe pour l'ensemble du personnel proratisé selon la quotité de travail de l'agent. Est-ce que c'est assez clair ou avez-vous des questions ?

	Frédéric Denis : il y a beaucoup d'agents qui seraient concernés par 35€ si nous fixions ce montant ? **Brigitte Estrier :** nous n'avons que des agents contractuels à temps non complet entre 20% et 50% d'un ETP. Je préconiserais que nous proposions un montant fixe en commençant par le minimum. **Frédéric Denis :** tout dépend si nous voulons la gratuité pour les agents. Tout dépend du montant des cotisations pour les agents ? C'est un pourcentage ? **Brigitte Estrier :** oui il est de 1.5% aujourd'hui et doit augmenter prochainement autour de 2% : par exemple pour un agent gagnant 1000€ cela fait une cotisation de 20€ **Frédéric Denis :** ou donc si on délibère à 25€, on donne la gratuité à tous **Brigitte Estrier :** oui mais ce n'est pas l'objectif en soi **Frédéric Denis :** mais on ne va pas être obligé aussi pour la mutuelle ? **Brigitte Estrier :** à terme. Aujurd'hui pour la mutuelle on participe à hauteur de 1€ pour permettre à l'agent d'avoir accès. Si on revient à la prévoyance, est-ce qu'on ne pourrait pas commencer par 1€ et voir pour ajuster dans les années suivantes ? Il n'est pas certain que les agents cotisent car cela à un coût. **Frédéric Denis :** compte tenu de la précarité de nos agents par rapport à d'autres contrats moi je serai favorable à les protéger. Il faudrait savoir ce que cela couterai au SIVOS ca si ça coute 2500€ au SIVOS mais que nos agents sont protégés et on une garantie de 3 ans en cas d'arrêt long, ça vaut le coût... Ca les protège alors qu'ils sont sur des petits contrats donc des petits salaires. **Eric Thieulent :** indirectement il faut compenser leur salaire, s'il leur arrive quelque chose, qu'ils se sentent soutenus dans leurs fonctions. **Frédéric Denis :** on met un montant tel que tous nos agents soient couverts **Cindy Marie :** mais ça ferait combien pour les agents ? pour le calcul ? **Brigitte Estrier :** prenons un exemple Supposons que la cotisation pour l'agent soit de 1% S'il gagne 1000€, sa cotisation sera de 10€ Si l'employeur décide de participer à hauteur de 10€, il lui remboursera la totalité de sa cotisation, s'il décide de participer à hauteur de 7€, il restera 3€ à la charge de l'agent. Dansla réalité la cotisation sera plutôt de l'ordre d'un peu plus de 2% **Frédéric Denis :** je crois que la MNT va proposer des seances d'information individuelle pour que chaque agent puisse avoir une simulation **Brigitte Estrier :** petit précison concernant la masse salariale prise en compte pour le calcul des cotisation. Là aussi il y a 2 modalités : avec ou sans le RIFSEEP. Au SIVOS il a été délibéré antérieurement que ce soit sans. C'est peut-être un argument de plus pour aider à maintenir le salaire. Quelque soit le montant arrêté, le SIVOS ne remboursera pas plus que ce que paie l'agent. **Frédéric Denis :** oui donc on est sur une dépense d'environ 800€ à l'année **Brigitte Estrier :** oui c'est l'ordre de grandeur, environ 1000€. En fixant un maximum à 25€ comme vous l'évoquiez, il y aura un reste à charge pour les salaires de plus de 1250€ avec une cotisation à 2% soit un seul de nos agents. Je rappelle qu'on ne paie que si l'agent décide de souscrire. Les agents sont impliqués dans le travail et on ne prend pas de risque.
Votants : 12 **Contre : 0** **Abst : 0** **Pour *: 12***	**Valérie Huon-Demare :** il peut y avoir un effet pervers d'incitation **Dorothée Delory :** cela ne concerne que les arrêts longs donc quand les choses ne vont pas bien pour l'agent. **Brigitte Estrier :** oui pour les agents contractuels de plus de 3 ans, le ½ traitement n'intervient qu'au bout de 3 mois. Que fait-on ? une proposition à 15€ ? .../...

	Peut-on passer au vote ? .../... Qui est contre une proposition de participation à 15€ ? : personne Qui s'abstient ? Personne Donc après discussion, le comité syndical propose à l'unaimité de participer aux risques prévoyances pour un montant de 15€ pour l'ensemble du personnel

QUESTIONS DIVERSES :

Cindy Marie : ce n'est pas une question mais une information

Il y a un projet de plantations de haies en partenariat avec 2 agriculteurs de Gommerville et la CU qui subventionne à condition qu'une classe soit impliquée. Ce même projet avait été fait il y a 2 ans avec l'école de Gommerville donc là les agriculteurs proposent à la mairie de Saint Gilles d'intégrer les enfants de l'école. La première étape est la venue des agriculteurs dans l'école pour expliquer le projet et ensuite les enfants vont dans le champ pour la plantation et un goûter. Compte tenu de la distance il a été proposé de faire ça sur une journée complète avec repas pique-nique sur place et d'étendre à l'ensemble des 3 classes. Les enseignants sont partants.

La première étape aura lieu à la salle polyvalente le jeudi 7 novembre à 14h.

La plantation est prévue le 15 novembre avec un départ de l'école prévu à 11h15. Vous êtes invité à participer.

J'ai le projet que je dois scanner pour l'envoyer au conseil municipal de Saint-Gilles, je peux vous l'envoyer aussi.

Brigitte Estrier : merci pour l'information de ce projet communal qui implique l'école. Cela me fait penser qu'il y a un projet également sur la commune de Graimbouville qui impliquerait l'école Henri Boullen : il s'agit d'un partenariat avec l'association de maraîchage « Graine en main » autour des légumes, de leur plantation jusqu'à l'assiette avec des ateliers pratiques sur 3 séances dans l'année. C'est en cours de construction. Je vous en reparlerai.

Prochaine réunion le 4 décembre 2024.

La séance est levée à 21h35.

- ***signatures***

Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION

Frédéric DENIS

Secrétaire de Séance

SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
N° Siret : 25760485000012
90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
□ 02 35 20 42 52 □ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, Le 04 décembre à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 25 septembre 2024
- Communications
- Délibérations
  - 2024-14 : Modification des statuts
  - 2024-15 : Participation pour le risque prévoyance
  - 2024-16 : Gratuité des repas de Noël adultes
  - 2024-17 : Renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données Prolongation ADDICO pour un montant de 97€ HT
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	**P**	**Abs**	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		**Membres suppléants**	**P**	**Abs**
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance **:** Madame Hauchecorne Céline a été nommée secrétaire de séance.

➢ APPROBATION PV :

PV du 25 septembre 2024	**Brigitte Estrier :** vous avez reçu le PV par mail, avez-vous des remarques ou des observations ? Non Le Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024 est donc adopté.

➢ COMMUNICATIONS

Café rencontre du 28 sept 2024

Brigitte Estrier : lors de notre réunion précédente je vous avais annoncé cette rencontre à laquelle nous avions convié les nouvelles familles de cette rentrée. Au regard du grand nombre de familles ayant répondu présent (toute sauf une) nous pouvons dire que cela répond à un vrai besoin d'information des parents.
Mme MARIE, Mme GRUCHY et moi-même étions présentes et après une petite présentation du SIVOS, des locaux et de l'organisation du temps méridien nous avons répondu aux questions des parents autour d'un café, d'une boisson fraiche et de quelques biscuits dans une ambiance plutôt décontractée. Les enfants ont pu partager quelques jeux, ils étaient très à l'aise.
Expérience très positive que nous renouvellerons l'an prochain mais avant la rentrée scolaire en coordination avec la visite de l'école avec l'objectif de faciliter le premier repas à la cantine des plus petits.
Cindy Marie : une maman a demandé s'il y avait la possibilité de venir chercher le repas en cas d'absence pour maladie alors que le repas a été commandé et sera facturé. Que pouvons-nous lui répondre ?
Eric Thieulent : pour moi ça a toujours été non et ça doit le rester
Brigitte Estrier : l'idée va dans le courant de la lutte contre le gaspillage alimentaire mais nous n'avons pas les moyens de faire entrer cela dans nos organisations déjà très tendues. Donc la réponse est que ce n'est pa possible de le faire.

Conseil d'école du 17 octobre 2024

Brigitte Estrier : Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Le bilan des coopératives qui est positif pour les 2 écoles
- La mise à jour du règlement intérieur
- La présentation du programme PHARE proposé par l'Éducation Nationale dans lequel les écoles s'engagent à mener au moins une action contre le harcèlement scolaire.
- Les activités passées et à venir : dates à retenir 13 décembre 18h : spectacle de Noël de Graimbouville, et 20 décembre Marché de Noël et chorale 18h à Saint Gilles
- Question diverses

Les prochains conseils auront lieu le 25/03/2025 et le 17/06/2025 à Saint Gilles

Il y avait également un point sur les effectifs présents sur lequel je fais un focus :

Effectifs de Graimbouville

Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe
PS	7	5	2	14	PS/MS/GS= 28
MS	4	5	1	10	GS/CP =26
GS	4	13	2	19	
CP	4	6	1	11	
Total/ village	19	29	6	**54**	

Effectifs St GILLES

Niveaux	GRAIMBOUVILLE	ST GILLES	Hors Commune	Total niveau	Total classe	Total école
CE1	5	6	1	12	CE1/CE2 = 25	65
CE2	3	9	1	13	CM1/CM2 = 20	
CM1	7	6	1	14	CM2 =20	
CM2	12	11	3	26		
total	27	32	6	65		

Les prévisions 2025 faites par les directeurs sont : 12PS, 14MS, 10GS, 19 CP, 11 CE1, 12 CE2, 13 CM1 et 14 CM2 (55 G + 50 StG dans la configuration actuelle) et donc cela pose la question de la répartition pour l'an prochain. Les directeurs proposent de transférer tous les CP sur Saint Gilles se qui ferait 36 enfants en maternelle et 69 enfants en primaire.
Ces prévisions ont fait l'objet de discussions avec Mr VAN RICKSTAL, le nouvel inspecteur de circonscription.

Entretien avec MR VAN RICKSTAL, inspecteur académique : 9 novembre	**Brigitte Estrier :** comme prévu, à sa demande, le SIVOS représenté par Mme Marie vice présidente et moi même a rencontré M Van Rickstall le 9 novembre en présence des Maires de chaque commune. Il nous a indiqué être arrivé sur la circonscription par choix et vouloir y rester. Il a précisé que sa démarche, après être allé à la rencontre des enseignants, était de prendre contact avec les élus en responsabilité des écoles, sans avoir de message particulier à délivrer. Néanmoins les sujets tels que des effectifs, les regroupements, ou l'élargissement du RPI ont été abordés. Collectivement nous avons dit être ouverts aux réflexions et avons affirmé unanimement notre volonté de conserver nos structures au sein de nos villages. J'ai insisté sur notre organisation en SIVOS et notre volonté de vouloir être considéré comme tel par l'Éducation Nationale pour tour les sujets. Vous qui étiez-présents, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? **Valérie Huon-Demare :** non vous avez tout dit ; on a lourdement insisté, comme vous l'avez dit, sur notre volonté de garder nos écoles sur notre territoire. **Brigitte Estrier :** Mi novembre, concernant les prévisions de rentrée 2025, M Benoist Vasse et Mme Julie Dellier ont fait remonter à l'Académie une proposition de répartition avec le maintien de la moitié des CP sur Graimbouville. Nous en avons été informés en même temps que les parents d'élèves élus. En janvier il sera demandé une nouvelle remontée d'informations confirmant ou modifiant celle-ci. Afin d'avoir une proposition concertée et cohérente tant pour l'Éducation Nationale que pour l'organisation du SIVOS, j'ai proposé aux directeurs de les rencontrer. C'est prévu ce vendredi, Mme Marie sera avec nous. Nous aurons plus d'information lors de notre prochain comité syndical.
Neige du 21 et 22 novembre 2024	**Brigitte Estrier :** La neige a blanchi la campagne les 21 et 22 novembre 2024 occasionnant l'arrêt du ramassage scolaire pour les 2 jours. Les élèves de l'école Henri BOULLEN n'ont pu être acheminés à la cantine. Une cantine bis a été mise en place sur Graimbouville avec, pour le 21 les denrées du stock tampon conservé dans la salle polyvalente, et pour le 22 avec le stock tampon de Saint-Gilles que j'ai pu aller chercher car les conditions de circulation s'étaient améliorées . Avec la collaboration des agents sur place à Graimbouville (secrétaire et ATSEM), nous avons servi 15 enfants le 21, et 12 enfants le 22 novembre 2024. A Saint-Gilles, pour les 2 jours, le service s'est effectué avec 3 agents et je remercie Cindy Marie et Valérie Huon-Demare qui ont aidé le premier jour. Merci également aux personnels du SIVOS ; tous étaient présents et se sont adaptés pour que les élèves puissent être accueillis dans de bonnes conditions. Les enfants étaient ravis. Nous avons eu un mail de remerciement d'un parent. On peut déplorer le faible effectif en classe la journée du 22 alors que l'école était ouverte et que le service cantine fonctionnait, information qui avait été transmise aux parents...moins de la moitié des CM2 étaient présents et seulement 12 cantiniers sur Graimbouville...
Réunion du groupement de commandes cantine du 27 novembre 2024	**Brigitte Estrier :** il s'agissait de nos points habituels avec la société API. Globalement toutes les communes sont satisfaites avec une réserve sur les menus à thème pas toujours plébiscités par les enfants (tacos...). Il a été demandé à API de prendre en compte lors de l'élaboration des menus du temps cumulé (entrée, plat, dessert) de découpe des aliments par la cantinière pour le service des petits. Le message a été entendu mais API considère que ce critère supplémentaire est peu compatible avec les impératifs déjà pris en compte : néanmoins, une vigilance sera apportée. Matthieu Rose a de nouveau évoqué la question de son successeur et a évoqué une éventuelle candidature de quelqu'un de Sandouville sans nous en dire plus...
Actualité Cantine	**Brigitte Estrier :** Les 2 lutins de Noël de l'an dernier sont de retour depuis lundi mais pas seuls, ils ont maintenant 2 enfants. Notre cantinière est à la manœuvre pour cette activité. Les surveillantes cantine continuent de proposer des activités avant ou après le repas : en décembre, sont programmées des activités créatives afin de décorer le sapin de la cantine (sapin prêté par un agent que je remercie) **Valérie Huon-Demare :** c'est bien ce qu'elles font, il faut le reconnaitre **Brigitte Estrier :** autre point, le repas de Noël : à la demande des agents, et avec l'accord de la commune de Saint Gilles que je remercie, le repas de Noël sera reconduit dans la salle polyvalente le jeudi 19 décembre 2024. Voyons ensemble les personnes à invitater : - 6 agents SIVOS - 14 membres du SIVOS - 5 enseignants,

	- 1 chauffeur de car - Agent salle de Saint Gilles qui a aidé au rangement de la salle l'an dernier. Avons- nous fait le tour ? Soit un maximum de 27 personnes : nous reviendrons sur le sujet de la gratuité de ces repas dans les délibérations. Vous êtes également tous invités à être présents le jeudi 19 décembre 2024 mais je compte sur votre aide à l'organisation du repas ; Il faudrait que nous soyons une dizaine d'adultes. Qui peut être là ? Valérie Huon-Demare, Marie-Laure Zeggaï, Céline Hauchecorne, Cindy Marie, Tony Lalisse. A confirmer : Ghislaine Burel, Bruno Bouteiller, Dorothée Delory, Grégory Blondel (Valérie Huon-Demare lui envoie un SMS). Le rendez-vous sera à 11h45 à la salle polyvalente. **Céline Hauchecorne :** pourrons-nous prendre le car avec les petits ? **Brigitte Estrier :** pour des raisons de sécurité, il n'est malheureusement pas possible d'ajouter des personnes non répertoriées au niveau du service transport scolaire de LHSM. Concernant le car, je vais demander que, pour ce jour, il s'arrête exceptionnellement à la salle polyvalente pour déposer les petits avant de reprendre les grands à l'école. Merci à chacun de votre implication. Continuons sur Noël et le colis des agents : je propose que le SIVOS offre un panier cadeau d'une valeur de 40€ composé de gourmandises fraiches (fruits...) et autres douceurs (biscuits, chocolats...) préparé par l'épicerie d'Angerville l'Orcher. Cela vous convient-il ? **Collectivement :** Oui. **Brigitte Estrier :** Je m'en occupe.
Les Bambins	**Brigitte Estrier :** vous vous souvenez que pour 2024, l'Association « les bambins » avait sollicité une subvention et que nous avions délibéré favorablement pour un maximum de 3000€ versés en 2 temps en fonction des besoins de trésorerie de l'association. Un premier versement de 1500€ a été effectué sur le premier trimestre. Sans autre sollicitation de l'association, il n'y a pas eu d'autre versement. Les mesures prises par l'association ont porté leurs fruits et la fréquentation est plus importante qu'après le COVID. C'est une bonne nouvelle. Autre point, la convention entre l'Association et le SIVOS qui est nécessaire car le SIVOS porte la compétence « garderie » et missionne l'association « les bambins » pour sa réalisation. Une convention existe bien mais date de juillet 2008 et nécessite des modifications afin d'apporter des précisions sur l'organisation, la participation financière, son renouvellement, sa révision et sa résiliation. Cette modification de convention fera l'objet d'un entretien avec la Présidente des Bambins et sera contrôlée par la préfecture avant d'être délibérée au comité syndical du SIVOS. J'attends le retour de mon mail sollicitant une rencontre. L'assemblée générale de l'association est à ce jour programmée le vendredi 20 décembre 2024, 19h à la salle « la capucine » de Graimbouville mais j'ai alerté sa Présidente car c'est le même jour que le marché de Noël de l'école. Il n'y a pas d'autre date possible. Avez-vous d'autres éléments sur « les bambins », des remarques... ? Non donc je continue
Point budget	**Brigitte Estrier :** lors du précédent conseil, je vous avais montré des graphiques et je vous alertais sur le haut niveau de réalisation du budget. Aujourd'hui, je vous informe que nous n'aurons pas suffisamment de trésorerie sur notre compte dans le chapitre 11 pour payer nos charges de décembre en particulier la facture API. Heureusement, comme nous sommes en CFU (nous avons bien fait d'anticiper sa mise en place...), dans le cadre de la fongibilité des crédits l'ordonnateur que nous sommes, est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Comme nous n'avons pas versé la totalité de la subvention mise au budget pour « Les bambins » et que nous ne la verserons pas, j'ai demandé à la trésorerie de procéder au virement des 1500 euros restants du chapitre 65 au chapitre 11 afin de pouvoir mandater les factures de la fin d'année. J'ai cherché à identifier pourquoi nous étions dans cette situation, à savoir avoir dépensé plus au chapitre 11 que ce que nous avions prévu. Notre budget prévisionnel est d'environ 170 000€. Nous avions prévu au Chapitre 11 = 55186€ de dépenses avec le raisonnement suivant : prévision 2023 (la réalisation était de

	92%) à laquelle nous avons appliqué un taux de progression de +0.3% entre 2023 et 2024 ce qui permettait une progression des dépenses d'un peu plus de 8%. Or la progression des dépenses entre 2023 et 2024 est de l'ordre de 11% (environ 5650€)... Si on regarde plus précisément : ce chapitre est composé du compte 6042 c'est-à-dire l'achat de repas pour 54% (environ 30 000€). Ces dépenses ont progressé de 13% ce qui représenta 70% de l'augmentation des dépenses de ce chapitre en lien avec une augmentation de fréquentation de la cantine que nous avions un peu sous-estimée. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a des recettes correspondant à cette dépense, elles mêmes en progression : la facturation du repas aux parents. Autre compte ayant flambé mais ne représentant que 7% du chapitre : les fournitures d'entretien : progression de 18% ce qui représente 12% de l'augmentation du chapitre 11. Ce n'est pas que nous avons consommé plus de produits, il ne s'agit pas d'un effet volume mais d'un effet prix surtout constitué de l'augmentation du prix du papier d'où notre décision de supprimer les essuie-mains à usage unique (environ 2000€ / an) ce qui devrait freiner ce dérapage. Les essuie-mains tissu seront achetés début 2025. En fait, le haut niveau de réalisation du budget n'est pas une surprise, il est le résultat de la stratégie que nous avons prise à savoir prévoir un budget serré quitte à avoir un résultat d'exercice négatif compte tenu des réserves existantes. Ne pas thésauriser sur le SIVOS revient à limiter les participations des communes. Mais nous sommes arrivés à la limite de cette stratégie. En 2024 nous n'avions rien versé à l'investissement et l'histoire nous dit que nous avons eu raison car il n'y a pas eu de pannes qui auraient nécessité l'achat de nouveau matériel... mais nous n'allons pas pouvoir maintenir ce raisonnement. Des questions, des remarques ? Non
Acquisition de produits de cybersécurité	**Brigitte Estrier :** une information qui peut servir également aux communes si besoin en est : Le CDG 76 propose un dispositif de subvention de différents produits de cybersécurité comme,l'achat d'un domaine sécurisé, hébergement de boite mail sécurisé, acquisition d'anti SPAM ou de gestionnaire de mots de passe, de sauvegarde...selon des critères d'attributions et des conditions qui sont : - le nombre maximum de poste de travail selon taille de la commune (2 postes pour nos communes) - la signature d'une convention de subvention - le diagnostic du système informatique réalisé par la Gendarmerie Nationale ou la Police Nationale ou à défaut par les services du centre de gestion ou un prestataire spécialisé - la fourniture d'un devis pour les prestations à réaliser - la réalisation des prestations au plus tard 3 mois après la notification de la subvention Le niveau de subvention dépend du produit choisi et ne peut représenter plus de 70% de la dépense. A ce jour, le SIVOS profite d'une adresse sécurisée sur le domaine de la commune de Graimbouville mais dans un futur proche, chaque agent du SIVOS devra être joignable sur une adresse nominative et professionnelle. par exemple, pour l'achat d'un domaine, le montant de la subvention est de 90€ maximum pour 3 ans. Je propose d'avoir notre propre domaine et d'avoir une réflexion sur la nécessité de mise en œuvre d'autres produits en fonction de ce que l'on a déjà. **Sylvain Vasse :** pour les adresses, ce n'est pas ce qui va nous coûter le plus cher... Pour les autres éléments de sécurité il faut voir où cela nous emmène. Quoi qu'il en soit, la meilleure sauvegarde pour certaines informations reste d'avoir une impression papier, c'est la seule chose qui nous garantit des pannes informatiques...à remettre à jour évidemment et à conserver de façon sécurisée. **Brigitte Estrier :** nous allons regarder pour l'acquisition d'un domaine et d'adresses spécifiques. Il faut peut-être explorer les autres solutions de sauvegarde externe par rapport à notre solution actuelle (DPI). **Sylvain Vasse :** attention, il ne faut pas trainer car il y a des sociétés qui achètent les noms de domaines simples comme celui des communes avec .fr et si vous voulez ce nom là, elles vous le revendent beaucoup plus cher... pour nous le plus simple serait d'avoir sivos.fr **Brigitte Estrier :** nous ne sommes pas obligés de prendre ce nom là **Frédéric Denis :** non, mais il faut rechercher la simplicité...

	Brigitte Estrier : nous avons fini avec les communications et passons aux délibérations.

➢ ***DELIBERATIONS***

Objet et vote	Commentaires
2024.14 : Modification des statuts	**Brigitte Estrier :** je vous avais précédemment parlé de la nécessité de faire évoluer les statuts du SIVOS DE L'UNION qui datent de 2014, et donc de délibérer sur une nouvelle version. Cette proposition a été élaborée en partenariat avec le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de la légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime. Elle devra être délibérée dans les conseils municipaux de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville après avoir été délibérée par le Comité Syndical puisque le SIVOS est lié aux communes. Je propose de vous lire la proposition en expliquant ce qui change et pourquoi, certains éléments sont des modifications afin d'avoir des libellés plus génériques et d'autres sont des ajouts : . ***Syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'Union*** ***Article 1er :*** *En application des articles L. 5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes de :* *Saint-Gilles-de-la-Neuville* *Graimbouville* *Un syndicat qui prend la dénomination de « Syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'Union ».* ***Article 2 :*** *Le syndicat a pour objet l'organisation d'un regroupement pédagogique entre les deux communes et notamment :* • *le service des écoles (mobilier, fournitures, recrutement et gestion des personnels de service) ;* • *la restauration scolaire ;* • *la garderie ;* • *l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires relevant de la compétence d'organisation de la mobilité exercée par la communauté urbaine Le Havre Seine-Métropole ;* **Céline Hauchecore :** uniquement pour les maternelles ? **Valérie Huon-Demare :** oui l'obligation n'est que pour les maternelles, les primaires se gèrent tous seuls avec le chauffeur. **Brigitte Estrier :** ce qui suit est une modification de ce que finance le SIVOS car la revisite des compétences a fait apparaitre des dépenses qui sont aujourd'hui supportées par les communes et la Préfecture nous a indiqué qu'elles devraient être dans le budget du SIVOS en particulier en terme de locaux partagés pour la restauration scolaire, la garderie et le secrétariat. Tout ça ne remet pas en cause nos fonctionnements. Donc… *En application des dispositions des articles L.1321-1 et L.1321-2 du CGCT, le syndicat assure l'intégralité de la couverture des dépenses de fonctionnement (comprise la gestion des personnels dédiés) et d'investissement rattachées aux compétences transférées par ses communes membres énumérées ci-dessus.* *NB : les communes conservent la compétence, acquisition immobilière, de construction, réparation et entretien des bâtiments scolaires.* ***Article 3 :*** *Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Graimbouville, 90 Route d'Etainhus.*

	Article 4 *: Le syndicat est institué pour une durée indéterminée.* L'article 5 est le même, il a juste changé de place et a été remonté avec les articles qui traitent de la structure du SIVOS ***Article 5*** *: Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les communes à raison, pour chaque commune de :* - *6 délégués titulaires* - *1 délégué suppléant* *Le comité peut, le cas échéant, s'adjoindre des représentants du corps enseignants ou des parents d'élèves avec simple voix consultative.* Nous pouvons garder l'article 6 tel qu'il était à savoir « le bureau est composé d'un président et d'un vice-président » mais il nous est proposé une rédaction plus large qui permettrait un jour, si le besoin en était, d'avoir deux vice-présidents voir plus mais avec une limite. Du coup, cela serait possible de le faire sans avoir besoin de modifier à nouveau les statuts : ***Article 6*** *: Le bureau est composé d'un président et en application des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents – dont le nombre est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci -, et, éventuellement, des autres membres du bureau est fixé par le comité syndical lors de son installation suivant le renouvellement général des conseils municipaux.* Gardons-nous la formulation précédente qui est valide ou inscrivons-nous quelque chose de plus large ? **Sylvain Vasse :** je prendrai la plus large car qui peut le plus peut le moins. Cela obligera lors de l'installation du prochain conseil, après l'élection du président, de délibérer du nombre de vice-présidents. Là nous ne le faisions pas car le nombre était inscrit dans les statuts mais on pourrait, par exemple avoir un vice-président pour la cantine et un autre pour la garderie… **Valérie Huon-Demare :** oui mais il faut le budget pour les indemnités. **Sylvain Vasse :** les indemnités, ça vient après, dans une autre délibération et on n'est pas obligé d'en mettre au même niveau. Cela pourrait être divisé par 2 ou autre choix **Brigitte Estrier :** effectivement mais pour le moment il n'est pas question de changer ça mais juste de permettre la possibilité d'une autre organisation si le conseil le décidait. Donc, on laisse plus large, vous êtes d'accord ? **Collectivement :** Oui ***Article 7 :*** *Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le responsable du centre des finances publiques attaché à l'établissement.* Formulation plus générique ***Article 8*** *: La contribution des communes est déterminée de la façon suivante :* • *50 % selon le nombre d'habitants de chaque commune (population légale)* • *50 % selon le nombre d'élèves domiciliés dans chacune des communes et fréquentant les classes du regroupement (situation au 1er janvier).* Ce qui suit est un ajout et concerne la notion de « bâtiments partagés » que j'évoquais tout à l'heure : *Pour les bâtiments à usage partagé communes/SIVOS* *La répartition des dépenses de fonctionnement/investissement des bâtiments à usage partagé entre les communes et le SIVOS est déterminé par clé de répartition spécifiques et fait l'objet d'une délibération annuelle du comité syndical prise à l'issue d'une concertation avec les communes membres.* La concertation avec les communes se fera par le biais de la commission finance du SIVOS constituée de 3 représentants de chaque commune dont le Maire. Nous sommes en train de préparer ce travail. Une première réunion a au lieu avec les Maires afin d'identifier les bâtiments partagés, les types dépenses concernées et arrêter la méthode de travail. Les secrétaires de Mairies respectives ont été

Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : **11**	missionnées pour rechercher les données financières 2023 et 2024. Le 12 décembre, la commission finance prendra connaissance de ces éléments ; l'objectif est de fixer les clés de répartition. Les bâtiments partagés sont : la cantine, la salle la Capucine pour la garderie et le secrétariat. Nous allons en profité pour identifier les dépenses supportées par les communes au titre de la compétence sur les bâtiments scolaires afin de connaître le coût global d'un élève. Est-ce que c'est clair ou avez-vous besoin d'explications complémentaires **Collectivement :** non ça va, c'est clair... Concernant l'article suivant sur les recettes, il existait aux précédents statuts mais ne comportait que les contributions des communes, les subventions et les legs ; il manquait « juste » les paiements des repas par les familles. Donc plutôt que de faire une liste et risquer d'omettre quelque chose, la préfecture nous propose une formulation plus générique : ***Article 9*** *: Les recettes du budget du SIVOS sont celles prévues au CGCT, notamment dans son article L. 5212-19.* ***Article 10*** *: Les présents statuts se substituent aux précédents statuts du syndicat tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 4 août 2014.* Avez-vous des questions ? Non Je passe au vote : je vous propose d'adopter les nouveaux statuts tels que lus puisque nous y avons apporté aucune modification. Qui est contre ? personne, Qui s'abstient ? personne Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité. Je vous remercie. Les conseils municipaux vont devoir également délibérer sur ces statuts avant que nous puissions les envoyer à la préfecture pour validation.
2024.15 : ***Participation pour le risque*** ***« prévoyance »***	**Brigitte Estrier :** lors du comité précédent nous avons délibéré pour un projet de participation employeur pour le risque « prévoyance » des agents lequel devait ensuite être soumis à l'avis du Comité Social Territorial. Nous avons reçu un avis favorable en date du 25 novembre 2024. Nous pouvons donc aujourd'hui prendre une délibération pour acter ce projet de participation. Je rappelle • qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles ils souhaitent souscrire et sur l'indemnisation ou non du régime indemnitaire qu'il perçoit. • que le montant de participation de l'employeur est possible entre 7 et 35€ • que le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent par tranches. • que la participation versée par l'employeur **ne pourra excéder le montant de la cotisation qui serait due par l'agent en l'absence de participation** (*article 25 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011*). et que nous avons décidé de contribuer à hauteur de 15€/mois pour tous les agents sans modulation. Je demande donc que nous nous promoncions sur la délibération suivante qui comprend plusieurs éléments : • d'accorder la participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ». • de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15€ par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la Convention de participation et de la convention d'adhésion à compter du 01janvier 2025

Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour *:* **11**	• d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels en découlant. • d'inscrire au budget primitif du SIVOS DE L'UNION au chapitre 12, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents. Avez-vous des questions ? Non, je passe au vote Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est donc adoptée à l'unanimité pour tous les points qu'elle comporte.
2024.16 ***Gratuité des repas de Noël adulte*** Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour *:* **11**	**Brigitte Estrier :** je reviens sur les repas adultes. Pour inviter à titre gratuit les personnes identifiées nécéssaires à l'encadrement des enfants lors du repas de Noël du jeudi 19 décembre 2024 à la cantine dans la salle polyvalente de Saint Gilles de la Neuville il nous faut une délibération que voici :. *la gratuité des repas adulte pour le jeudi 19 décembre 2024 pour un maximum de 25 repas x 3.33 euros TTC (tarif prestataire API pour un repas Adulte) soit une dépense maximum de 83.25 euros TTC* *Il sera fait face à la dépense au compte 6042 du Budget du SIVOS DE L'UNION.* Avez-vous des questions ou des remarques ? non Donc nous pouvons voter : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est donc adoptée à l'unanimité et je vous remercie.
2024-17 ***Prolongation ADICO***	**Brigitte Estrier :** Pour assurer sa mission, Le SIVOS est dans l'obligation de recourir aux données personnelles des agents, des parents et des enfants et de les enregistrer soit sur papier soit sur des supports numériques. La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tous organismes publics a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données. En tant que Présidente d'du SIVOS, ma responsabilité peut être engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi. Le DPO a la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Il doit être formé spécifiquement. Sa mission est de : • informer et conseiller le responsable des traitements, • contrôler le respect du cadre juridique • coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur la Présidente. Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès de la Présidente. Afin de respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) accompagne le SIVOS DE L'UNION depuis 4 ans et jusqu'au 10/02/2025. ADDICO est désigné comme délégué à la protection des données à la CNIL Je vous propose le renouvellement du contrat d'accompagnement avec ADDICO pour 4 ans sur la base d'un devis ADDICO, renouvellement de l'abonnement-délégué à la protection des données avec un tarif annuel TTC de 116.40 euros. Nous avions eu un tarif ajusté car nous avions souscrit de façon conjointe avec la mairie de Graimbouville. Or celle-ci vient de décider de ne pas renouveler son contrat. Je vous propose de délibérer maintenant sur la base du devis envoyé afin d'éviter si possible une potentielle augmentation. Voici la délibération proposée : *Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,*

Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : ***11***	*Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679, le Comité Syndical du SIVOS de l'Union décide :* - *de renouveler le contrat d'accompagnement avec ADICO pour 4 ans* - *d'autoriser la Présidente à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,* - *d'inscrire au budget la dépense de 116.40 euros par an sur 4 ans* Avez-vous des questions ? Non Passons au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est donc adoptée à l'unanimité et je vous remercie. Je rappelle que le DPO doit avoir un correspondant parmi les membres du SIVOS, je renouvelle donc mon appel. Qui voudrait jouer ce rôle ? Personne... Ce sera donc moi.

QUESTIONS DIVERSES :

Valérie Huon- Demare : J'ai le retour de SMS de Tony Lalisse qui confirme sa présence au repas de Noël et également celui de Grégory Blondel qui fait remarquer que l'an dernier le repas était un vendredi et que cette année c'est un jeudi ; il demande pourquoi.

Brigitte Estrier : la société API nous donne le choix entre le jeudi et le vendredi. Cette année nous avons choisi le jeudi car le vendredi il y a de prévu une animation sur l'école de Graimbouville avec l'association « Graine en main » et sur l'école de Saint-Gilles, le marché de Noël et le spectacle ; 'il n'était pas possible de tout cumuler sur un même jour.

Valérie Huon- Demare : dans ce cas il ne sera pas présent.

Brigitte Estrier : une information qui ne concerne pas le SIVOS mais qui concerne les enfants du primaire. Saint Thomas Basket a proposé aux communes d'emmener les enfants de 9-10 ans pour rencontrer les joueurs et assister gratuitement à un match de basket. Les effectifs par communes étant insuffisants nous avons proposé d'en faire une animation intercommunale Graimbouville-Saint Gilles pour tous les enfants scolarisés à l'école l'envolée. Les communes supporteront les dépenses de car et de repas.

Cindy Marie : Dans le même ordre d'idée, une animation pilotée par al commune de Saint-Gilles a eu lieu à l'école l'envolée en collaboration avec un agriculteur sur la commune de Gommerville. Les enfants ont visité la ferme, ont eu une explication sur la culture de la betterave sucrière et ensuite ils ont planté 400 haies. Les enfants ont été très intéressés. L'école a reçu 3 arbres fruitiers en retour qui sont plantés autour du bassin.

Valérie Huon-Demare : mine de rien, nos enfants ont quand même une connaissance de la campagne, nous étions fiers d'eux.

Cindy Marie : ils ont su reconnaitre la variété de pomme de terre ; la bintje !

Eric Thieulent : il y a longtemps que nous avons vu Laurent Lemaire qui était très investi dans le SIVOS, y a-t-il un problème ?

Brigitte Estrier : le problème si on peut l'appeler ainsi est l'horaire de réunion : il n'est pas disponible pour une réunion à 20h30.

Eric Thieulent : c'est le jour ou l'horaire ?

Brigitte Estrier : c'est l'horaire.

Prochaines dates

- 13 et 20 décembre pour les spectacles
- 19 décembre repas de Noël
- Comité = 5 février, 2 avril, 4 juin, 2 juillet

L'ordre du jour est épuisé, je lève la séance à 21h50.

➢ ***signatures***

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION

Céline HAUCHECORNE
Secrétaire de Séance